



UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES



EXAMEN DES POLITIQUES & STRATÉGIES NATIONALES DE MADAGASCAR EN MATIERE DE PÊCHE et D'AQUACULTURE & à LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

&
FORMULATION DES
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES &
DE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR
LEUR ALIGNEMENT AUX
INSTRUMENTS INTERNATIONAUX
PERTINENTS

RAPPORT FINAL

KOKO Chantal de Cupertino - CONSULTANTE
MADAGASCAR cuper_chant@yahoo.com -
SEPTEMBRE 2024



RESUME EXECUTIF

Ce rapport examine l'alignement des Politiques et des stratégies nationales malagasy aux instruments internationaux en matière de Pêche et d'Aquaculture ainsi que celui des plans d'investissement Agricole disponibles (PNIAEP/PSAEP et PNIEB) avec le cadre politique et stratégie de réforme pour la Pêche et l'Aquaculture en Afrique (PFRS) et le plan National d'Adaptation au changement climatique disponibles (PNA).

L'objectif consiste à évaluer dans quelle mesure Madagascar a aligné ses politiques et ses stratégies nationales en matière de pêche et d'aquaculture à la PFRS Africaine et aux instruments internationaux pertinents puis de veiller à ce que ses PNIA et Politique Sectorielle en matière de pêche et d'aquaculture soient cohérents à la PFRS et d'autres mesures en lien avec la gestion environnementale, la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.

Une étude précédente a révélé que le pourcentage d'alignement des politiques et stratégies de développement en matière de Pêche et d'Aquaculture de Madagascar avec la PFRS africaine est de 76,75%. (KOKO Chantal de Cupertino, Juin 2023).

Le résultat de la présente étude montre que Madagascar possède actuellement un total 12 instruments nationaux relatifs au développement de la Pêche et de l'Aquaculture composés de loi portant code de la Pêche et de l'Aquaculture, des politiques sectorielles et stratégies de développement ainsi que des plans d'investissement en faveur du domaine halieutique. Parmi les 25 instruments mondiaux spécifiques pour la Pêche et l'Aquaculture sélectionnés comme pertinents pour Madagascar, 21 sont ratifiés, 1 en cours de ratification et 3 ne sont pas encore ratifiés. Ce qui nous permet de déduire que la grande île a suffisamment ratifié des instruments et a considéré ces instruments dans ses 12 instruments

nationaux mentionnés traduits en politiques et stratégies, sauf que la mise en œuvre effective de ces derniers a besoin encore plus d'une volonté politique de la part de tous les pouvoirs existants que ce soient exécutifs ou législatifs, d'une implication effective de toutes les parties prenantes et des appuis de la part des organismes régionales et internationales.

Ainsi, le présent rapport souligne : (i) l'importance de prioriser de manière participative la facilitation de la domestication des instruments internationaux pertinents pour le développement de la Pêche et de l'Aquaculture, (ii) l'intégration plus forte de la stratégie d'adaptation au changement climatique dans les politiques sectorielles liées au développement de la pêche et de l'Aquaculture et (iii) leurs plans de mise en œuvre, en alignant les objectifs de tous les projets de développement en matière de Pêche et d'Aquaculture pour une implication effective des parties prenantes et pour leur contribution à la mise en œuvre des stratégies déjà mises en place.

En répondant à ces recommandations, Madagascar pourrait mieux affronter les défis climatiques et promouvoir des pratiques résilientes et durables pour avancer encore plus vite au développement des secteurs Pêche et Aquaculture.

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	i
ACRONYMES & ABBREVIATIONS	ii
INTRODUCTION	0
A. METHODOLOGIE	1
1. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE	1
2. LES PARTIES PRENANTES CONSULTEES	1
3. PROCESSUS CONSULTATIF ET PARTICIPATIF	1
4. CONTRAINE DE L'ETUDE	2
B. POLITIQUES SECTORIELLES ET STRATEGIES NATIONAUX MALAGASY EN PECHE ET DE L'AQUACULTURE ET A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	2
1. PRINCIPAUX INSTRUMENTS NATIONAUX EXAMINES	2
2. OBJECTIF DES INSTRUMENTS NATIONAUX PERTINENTS	2
PREMIERE PARTIE	5
A. CONTEXTE	6
B. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SPECIFIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	6
1. PRINCIPAUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EXAMINES, LEURS OBJECTIFS ET LA SITUATION DE MADAGASCAR FACE A LEURS RATIFICATION ET DOMESTICATION	6
2. STATUT DE RATIFICATION ET NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS MONDIAUX PERTINENTS POUR MADAGASCAR	8
3. OPPORTUNITÉS DÉCOULANT DE LA DOMESTICATION DES INSTRUMENTS RÉGIONAUX, INTERNATIONAUX ET MONDIAUX	25
C. RECOMMANDATIONS POUR L'HARMONISATION DES INSTRUMENTS NATIONAUX AVEC LES INSTRUMENTS RÉGIONAUX, CONTINENTAUX ET MONDIAUX PERTINENTS	25
1. RECOMMANDATIONS ADRESSEES A MADAGASCAR	25
2. RECOMMANDATIONS ADRESSEES A L'UA-BIRA ET AUX ORGANISMES SOUS REGIONAUX, REGIONAUX ET INTERNATIONAUX	26
CONCLUSION PARTIELLE I	26
DEUXIEME PARTIE	28

A. CONTEXTE	29
B. LIGNES DIRECTRICES POUR LA RESILIENCE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SELON LA PFRS	29
C. LIGNES DIRECTRICES POUR LA RESILIENCE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SELON LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONAUX	29
D. PRIORITES STRATEGIQUES DU SECTEUR PECHE SELON LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE MADAGASCAR (PNA)	30
E. POLITIQUE SECTORIELLE ET PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE, ELEVAGE ET PECHÉ DE MADAGASCAR (PSAEP/PNIAEP) 2016-2020	32
F. PRIORITES STRATEGIQUES DU SECTEUR PECHE SELON LE PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ECONOMIE BLEUE (PNIEB)	32
G. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	33
H. MESURES D'ATTENUATION DES RISQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ACTIVITES DE PECHE ET DE L'AQUACULTURE	34
I. PLAN D'INVESTISSEMENT TYPE POUR AMELIORER LA POLITIQUE DE RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE MADAGASCAR EN FAVEUR DU SOUS-SECTEUR PECHE ET AQUACULTURE	37
CONCLUSION PARTIELLE II	38
CONCLUSION GENERALE	40
ANNEXE	I
BIBLIOGRAPHIE	II

TABLE D'ILLUSTRATION

TABLEAU 1: CATEGORISATION DES ACTEURS CONSULTES	1
TABLEAU 2: RESUME DES OBJECTIFS DE CHAQUE INSTRUMENTS NATIONAUX	2
TABLEAU 3: RESUME DES OBJECTIFS DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX PERTINENTS	8
TABLEAU 4: RESUME DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	31
TABLEAU 5: RISQUES ET IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE LES PECHES ET L'AQUACULTURE	34

ACRONYMES & ABBREVIATIONS

ACECoR Centre d'Excellence Africain pour la Résilience Côtière
AMEP Accord de Mesures revenant à l'Etat du Port
AMREP Accord de Mesures Revenant à l'Etat du Port
ANE Acteurs Non Etatiques
ANUP Accord des Nations Unies sur les stocks de Poisson
APMF Agence Portuaire Maritime et Fluviale
APP Accord de Partenariat dans le domaine de la Pêche
CBD Convention de la Biodiversité
CCPR Code de Conduite pour une Pêche Responsable
CCPR Code de Conduite pour une Pêche Responsable
CER Communautés Economiques Régionales
CITES Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNUDM Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer
CTOI Commission des Thons de l'Océan Indien
DGEB Direction Générale de l'Economie Bleue
DGPA Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
DRPEB Direction Régionale de la Pêche et de l'Economie Bleue
DV-AD Directives Volontaires pour le Développement de l'Aquaculture Durable
DV-PPD Directives Volontaires pour le Développement de la Petite Pêche Durable
FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GAPCM Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs Crevettiers de Madagascar
GVD SSF Directrices volontaire du développement de la Petite Pêche Durable
IH.SM Institut Halieutiques et des Sciences Marines
INN Illégale, Non déclarée et Non réglementée
MARP Mécanisme Africain pour la Réforme de la Pêche

MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MPEB Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue

NEPAD Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OIT Organisation Internationale du Travail

OMC Organisation Mondiale du Commerce

OMI Organisation Maritime Internationale

ONG Organisation Non Gouvernementale

ORP Organisation Régionale de la Pêche

OSC Organisation de la Société Civile

PDACM Plan de Développement de l'Aquaculture Continentale à Madagascar

PDDA Programme Détailé pour le Développement de l'Agriculture Africaine

PFRS Cadre politique de Réforme et de Stratégie pour la Pêche et l'Aquaculture

PNA Plan National d'Adaptation aux changements climatiques

PNIAEP Plan National d'Investissement Agriculture Elevage Pêche

PNIEB Plan National d'Investissement en faveur de l'Economie Bleue

PSAEP Politique Sectorielle Agriculture Elevage Pêche

RENAFEP Réseau National des Femmes de la Pêche à Madagascar

SNDAM Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture à Madagascar

SNEB Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue

UA-BIRA Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine

UA-EM États Membres de l'Union africaine

UE Union Européenne

SMEB Stratégie Mondiale de l'Economie Bleue

INTRODUCTION

Contexte

La gestion des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture dans les Etats membres de l'Union Africaine (UA) sont guidés par des politiques nationales et des instruments juridiques. Ces instruments sont principalement élaborés pour réglementer les pratiques de Pêche et d'Aquaculture dans les eaux et territoires nationaux. Ils fixent également des normes acceptables pour la commercialisation, le commerce et l'utilisation des produits de la Pêche et de l'Aquaculture.

Une sensibilisation accrue suivie d'une adhésion aux traités, conventions et accords internationaux aideraient grandement l'Afrique à lutter contre la pêche INN, à limiter l'abus des pavillons de complaisance et à faire respecter les mesures de gestion internationales qui garantiront une exploitation durable et rentable des ressources halieutiques dans la région.

Ainsi, la deuxième phase du projet de gouvernance des Pêches (FISHGOV2) qui est actuellement en cours de mise en œuvre par l'UA-BIRA vise spécialement à tirer parti des réalisations de sa phase précédente (FISHGOV1) pour fournir un soutien technique aux Etats membres de l'UA et aux institutions régionales par l'alignement de leurs politiques et stratégies nationales en matière de Pêche et d'Aquaculture sur la PFRS africaine et d'autres instruments pertinents relatifs à la pêche et à l'aquaculture au niveau mondial.

Justification

Bien que la plupart des Etats membres de l'UA ratifient, acceptent, approuvent et adhèrent aux instruments, ils ne parviennent pas à incorporer les dispositions des traités dans les lois existantes de leurs pays respectifs pour leur donner le pouvoir juridique requis.

L'objectif stratégique clé du projet FISHGOV 2 sont donc de s'assurer (i) que l'Afrique domestique de manière appropriée les instruments mondiaux pertinents afin (ii) qu'elle puisse être représentée de manière adéquate et participe efficacement aux forums internationaux sur la Pêche et l'Aquaculture et d'améliorer la gouvernance de la Pêche et Aquaculture des Etats membres de l'UA et d'atténuer les impacts du changement climatique sur le secteur.

A cet égard, l'UA-BIRA a identifié et a engagé les services de consultants pertinents et compétents pour mener l'examen des politiques nationales dans 15 Etats membres de l'UA et de faire des recommandations spécifiques pour l'alignement et la domestication des instruments mondiaux ainsi que l'alignement de plan national d'investissement en faveur du secteur sur le PDDA de l'UA. Madagascar a été sélectionnée dans la région de l'Afrique de l'Est pour être soutenue à cet effet.

Le présent document s'inscrit donc dans le cadre de l' « Examen des politiques et règlementations relatives au développement de la Pêche et d'Aquaculture de Madagascar afin de proposer des recommandations spécifiques pour leur alignement avec des instruments mondiaux et la domestication de ces derniers. » et l' « Examen des stratégies sectorielles nationales en matière de pêche et d'aquaculture et le plan national d'investissement en faveur du secteur Pêche et Aquaculture (PNIEB) afin de les aligner à la PFRS africaine et au plan d'adaptation aux changements climatiques (PNA) afin de proposer un plan d'investissement adéquat. ».

A. METHODOLOGIE

1. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Un inventaire des politiques nationales relatives au développement de la Pêche et de l'Aquaculture existantes à Madagascar a été mené. En parallèle, une identification de la situation de ratification des instruments internationaux pertinents correspondants disponibles, a été aussi réalisée pour leur alignement et proposition de domestication.

Des divers ateliers nationaux et internationaux de concertation (en ligne et en salle) ainsi que des groupes de travail technique (national et international) ont renforcés et enrichis les informations collectées lors de cette phase de documentation. Des informations supplémentaires ont été recueillies sur internet dont principalement provenant des différents sites web du : MPEB, FAO, MEDD, UA-BIRA.

2. LES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES

35 personnes ressources provenant des différents secteurs intervenant dans le domaine des instruments juridiques internationaux liés directement ou indirectement au développement de la Pêche et de l'Aquaculture ont été sélectionnées pour mener la première partie de l'enquête. La liste de ces personnes ressources et leur contact est insérée en annexe de ce rapport. Elles sont catégorisées dans le tableau suivant :

Tableau 1: Catégorisation des Acteurs consultés

Autorités Nationales compétentes	MPEB, MEDD, Ministère du Transport (APMF, Port de Tamatave), Ministère des Hydrocarbure (OLEP),
Parties prenantes au	ONG, OSC, Associations et/ou Groupement

niveau national	des Pêcheurs et Aquaculteurs, Université et Institut de Recherche (IH.SM), Points Focaux Nationaux des instruments internationaux à Madagascar
Parties prenantes au niveau régional	ECOFISH, FAO, CTOI

3. PROCESSUS CONSULTATIF ET PARTICIPATIF¹

Le processus mené en trois étapes a permis de déterminer la pertinence et surtout l'importance de chaque document inventorié.

- Séance de mise au point avec l'équipe technique de l'UA-BIRA. Cette séance a permis de se convenir sur les attentes et clarifier les questions en suspens par rapport à l'étude. Puis une base de données (Excel) contenant les contacts des personnes ressources concernées sélectionnées a été élaborée.
- Enquêtes préliminaires : une fiche d'enquête a été élaborée et envoyée par e-mail aux différentes personnes ressources sélectionnées figurant dans la base de données des contacts préétablie. Le but consiste non seulement à obtenir le maximum d'informations de la part de toutes ces personnes ressources mais aussi de les informer sur la mise en œuvre de ce travail de consultation en partageant les documents pertinents ainsi que les politiques et stratégies nationales liées au développement de la Pêche et de l'Aquaculture mises à jour et existantes à Madagascar.

¹ Les fiches d'enquête sont insérées à l'annexe de ce document.

- iii. Entretiens approfondis direct et/ou en ligne. Ces entretiens approfondis ont été réalisés auprès des personnes ressources identifiées à la suite de l'analyse de chaque réponse émise lors de l'enquête préliminaire selon leur intérêt relatif aux instruments juridiques internationaux.

4. CONTRAINE DE L'ETUDE

Durant cette étude, l'un des grands défis concerne la disponibilité des personnes ressources. Au regard de leur responsabilité, il était difficile d'obtenir un entretien avec certaines d'entre elles. Par ailleurs, le délai de retour des fiches d'enquêtes a été presque un mois alors que la rédaction d'un document bien-fondé surtout sur le sujet relatif à l'historique de ratification des instruments dépend des informations participatives issues de ces personnes ressources.

Néanmoins, certaines personnes ressources ont pu fournir des informations suffisantes en remplissant la fiche d'enquête envoyée à la suite d'e-mail et d'appel téléphonique de rappel. La majorité a fait part de leur manque de connaissance surtout sur les instruments juridiques internationaux liés au développement de la Pêche pour pouvoir remplir la fiche d'enquête. Cependant, ils se sont accordés à dire que cet exercice leur a permis de mieux comprendre ce sujet (objectif spécifique de l'UA). En outre, des entretiens bilatéraux plus approfondis, directs et/ou indirects, ont été réalisés avec certaines personnes ressources pouvant fournir des détails relatifs aux informations de leur domaine respectif permettant de continuer l'étude.

B. POLITIQUES SECTORIELLES ET STRATEGIES NATIONAUX MALAGASY EN

MATIÈRE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. PRINCIPAUX INSTRUMENTS NATIONAUX EXAMINES

Les documents relatifs à la Politique nationale et stratégies de développement de la Pêche et de l'Aquaculture à Madagascar ainsi que les réglementations en vigueur sont les suivants : (i) SNDAM mise à jour (2024 - 2030), (ii) SNEB, (iii) PAN-PP, (iv) PDACM, (v) Stratégie nationale pour le développement de la petite Pêche, (vi) Loi 2015-053 portant code de la Pêche et de l'Aquaculture à Madagascar et (vii) Loi 2018-026 portant refonte de certaines dispositions de ce code de la Pêche et de l'Aquaculture ainsi que (viii) le Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA), (ix) le plan national d'investissement Agriculture, Elevage et Pêche (PNIAEP), (x) le plan d'investissement de l'Economie Bleue, (xi) Politique Intégrée de Gouvernance de L'océan et (xii) le guide d'investissement pour l'Aquaculture.

2. OBJECTIF DES INSTRUMENTS NATIONAUX PERTINENTS

Les instruments nationaux examinés se focalisent sur le développement de la Pêche et de l'Aquaculture de Madagascar ainsi qu'à la résilience et à l'adaptation au changement climatique.

Tableau 2: Résumé des objectifs de chaque Instruments Nationaux

INSTRUMENTS NATIONAUX	OBJECTIF	
i. Loi 2015-053 Portant code de la Pêche et de l'Aquaculture et Loi 2018-026 portant refonte de certaines dispositions de ce code de la Pêche et de l'Aquaculture	<p>Amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des ressources halieutiques en vue de la préservation des écosystèmes aquatiques et de la protection de la diversité biologique des eaux malagasy.</p> <p>Renforcement de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'au développement économique et social de Madagascar pour le bien être des générations actuelles et futures.</p>	
ii. Stratégie Nationale de l'Economie Bleue sur la Pêche et l'Aquaculture (SNEB-PA)	La SNEB-PA constitue le socle de la politique de l'Économie Bleue et représente le deuxième volet d'une série de documents visant à établir les bases de l'Économie Bleue à Madagascar.	
iii. Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA)	Afin de mettre la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique au service des priorités de développement de Madagascar, le PNA se focalise sur les secteurs Agriculture-Elevage Pêche, Ressources en eau, Santé publique, Biodiversité et	
		<p>Foresterie, Zones côtières, Infrastructures, Gestion/Réduction des risques et des catastrophes climatiques, tout en considérant de manière transversale le renforcement des capacités humaines</p>
	iv. Plan national d'investissement Agricole, Elevage et Pêche (PNIAEP)	<p>Pour la mise en œuvre de la LPAEP (Lettre de Politique AEP), Madagascar s'est doté du Programme National d'Investissement Agricole, Elevage et Pêche qui fixe les principaux indicateurs, quantifie les axes prioritaires à mener et évalue les budgets requis à chacune de ces interventions.</p>
	v. Plan National D'investissement En Faveur De L'économie Bleue À Madagascar (PNIEB)	<p>S'articule autour des 5 axes stratégiques de la SMEB qui sont l'amélioration de la Gouvernance bleue (Axe 1), la promotion et valorisation des ressources naturelles en relation avec l'environnement (Axe 2), le développement des infrastructures et services pour la promotion de l'Économie Bleue (Axe 3), l'exploitation durable des ressources en eau (Axe 4), et la résilience aux impacts du changement climatique (Axe 5).</p>

<p>vi. Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture (SNDAM) (réactualisée en 2024, horizon 2030)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de politique sectorielle offrant un cadre stratégique pour promouvoir le secteur de l'Aquaculture à Madagascar et s'alignant sur les trois piliers fondamentaux. - Principes directeurs : orienter les actions publiques, encourager le dialogue avec le secteur privé et la société civile, et proposer un cadre opérationnel, assorti des plans de développement adaptés à différentes échelles. 	
<p>vii. Plan de développement de l'Aquaculture Continentale à Madagascar (PDACM) (Stratégie d'Adaptation au Changement Climatique pour le secteur de l'Aquaculture en Eau Continentale à Madagascar : 2022-2027)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un outil de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture à Madagascar (SNDAM) et de recherche de financement, interne ou externe, - Un outil d'orientation pour des partenaires techniques et financiers (ONG, Coopération internationale, acteurs du secteur privé, etc.) 	
<p>viii. Plan National pour le Développement de la Petite Pêche (PAN-PP)</p>	<p>Le Plan dont la mise en œuvre s'étalera sur cinq ans permet d'encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion de la sécurité alimentaire et 	<ul style="list-style-type: none"> - nutritionnelle, - le développement équitable de la petite pêche, - la mise en place d'une exploitation durable des ressources halieutiques à travers une bonne gouvernance et - une gestion durable du secteur, et enfin l'amélioration des conditions de travail des acteurs impliqués. <p>ix. Guide d'investissement pour l'Aquaculture de Madagascar</p> <p>Un guide sectoriel qui oriente les acteurs nationaux et internationaux souhaitant investir dans le secteur de l'Aquaculture dans la Grande île.</p> <p>x. Politique Intégrée De Gouvernance De L'océan (PIGO)</p> <p>Mise en place d'un cadre de gouvernance inclusif des océans qui intègre tous les organismes responsables des affaires maritimes et océaniques et qui harmonise les actions nationales relatives aux ressources marines de Madagascar. Ceci afin de favoriser l'essor d'une économie diversifiée, compétitive et durable au profit de la population malgache.</p>

PREMIERE PARTIE :

**« EXAMEN DES INSTRUMENTS NATIONAUX EN MATIERE DE PECHE
ET D'AQUACULTURE DE MADAGASCAR POUR LEURS ALIGNEMENT
AVEC DES INSTRUMENTS MONDIAUX PERTINENTS AFIN DE
PROPOSER DES RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE
DOMESTICATION. »**

A.CONTEXTE

La PFRS ou cadre politique et stratégie de réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique a été conçue pour mettre en place un cadre propice et favorable pour le secteur de la pêche à même de catalyser un développement social et économique équitable en Afrique afin de faciliter la transformation des pêches et aquaculture africaines en améliorant l'alimentation, la création de revenus et de richesse.

Elle vise à :

- i. Elaborer et expliciter les principes directeurs essentiels pour la bonne gouvernance de la pêche africaine en vue de renforcer la cohérence et la coordination du secteur ;
- ii. Aider les États membres de l'UA, les CER et les ORP à élaborer des politiques现实的 en matière de pêche et d'aquaculture en proposant des normes et bonnes pratiques avantageuses pour le secteur dans les États membres de l'UA, en termes de sécurité alimentaire, d'emploi et de revenus ;
- iii. Faciliter la collaboration et l'intégration régionales dans la gestion des ressources halieutiques et aquacoles partagées ; Fournir des directives appropriées sur les modalités de mise en œuvre des réformes pour le développement de la pêche et de l'aquaculture ;
- iv. Faciliter la ratification et / ou l'adoption de dispositions appropriées dans les instruments internationaux sur la gestion des pêches ;
- v. Faciliter le plaidoyer en faveur de l'augmentation des investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Ce document a été choisi comme référence pour tous les Etats membres de l'UA en matière de développement de la Pêche et de

l'Aquaculture et que son alignement à tous les documents stratégiques en ce domaine est recommandé et a été appuyé par le projet FISHGOV 1 et 2.

Une étude précédente a révélé que pour le cas de Madagascar, le taux d'alignement des instruments nationaux pertinents pour la Pêche et l'Aquaculture avec la PFRS est estimé à 76,75%.

La présente étude poursuit l'étape suivante dont l'examen des instruments nationaux en matière de Pêche et d'Aquaculture de Madagascar pour leur alignement avec des instruments mondiaux pertinents de manière à proposer des recommandations spécifiques de domestication ainsi que de veiller à ce que les différents plans d'investissements Agricoles disponibles à Madagascar s'alignent à la PFRS africaine pour une meilleure orientation à renforcer la résilience et à réduire les vulnérabilités par rapport au changement climatique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

B.INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SPECIFIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

1. PRINCIPAUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EXAMINES, LEURS OBJECTIFS ET LA SITUATION DE MADAGASCAR FACE A LEURS RATIFICATION ET DOMESTICATION

- i. **Les principaux instruments contraignants concernent :** (i) l'Accord des Nations Unies adopté le 04 août 1995 sur l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies

sur le Droit de la mer (CNUDM) du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (ANUP) ; (ii) l'Accord de 2009 de la FAO relatif aux mesures revenant à l'Etat du port (AMREP) visant à prévenir, décourager et éliminer la pêche INN ; (iii) le traité relatif au renforcement de la gouvernance de la haute mer et la mise en place des outils nécessaires à une protection effective de l'océan et à une utilisation durable de ses ressources, de manière coordonnée et articulée avec les autres organisations et instruments compétents (BBNJ).

ii. Des Directives volontaires ont également été adoptées afin d'aider les États membres à remplir leurs obligations juridiques et à mettre en œuvre des principes de gestion dans la filière pêche telles que : les Directives volontaires de la FAO pour l'Aquaculture, les Directives volontaires du développement de la Petite Pêche Durable (GVD SSF) et au développement de l'Aquaculture (DV-AD/FAO²).

iii. D'autres instruments spécifiques liés au développement de la Pêche et de l'Aquaculture contiennent des dispositions et traitent d'autres aspects pertinents de la pêche comme : le domaine du commerce, la santé des poissons et la sécurité alimentaire, les conditions de travail et la sécurité des navires de pêche et la protection de l'environnement tels que : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la convention de MARPOL, la convention de RAMSAR, la convention de NAIROBI, la convention de SOLAS, les Accords de l'Organisation

internationale du travail (OIT), de commerce (OMC) et du maritime (OMI) et les différents protocoles tels que NAGOYA et CARTAGENA.

iv. Définition des concepts

Le consentement pour être lié par un traité s'exprime sous différentes formes, notamment la signature, la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion et le dépôt. Donc, par définition :

- **Une Ratification** signifie aussi « **acceptation** », « **Approbation** » et « **adhésion** », c'est un acte par lequel un État établit sur le plan international son consentement à être lié par un traité. (Convention de Vienne, 1969, article 14).
- **Un Traité** est un accord international conclu entre des États sous forme écrite et régi par le droit international, qu'il soit incorporé dans un seul instrument ou dans deux ou plusieurs instruments connexes et quelle que soit sa dénomination.

² Directives Volontaires pour le Développement de l'Aquaculture Durable

- **Une Domestication** est un processus d'incorporation des dispositions d'un traité dans les lois existantes d'un pays pour lui donner force de loi dans ce pays.

2. STATUT DE RATIFICATION ET NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS MONDIAUX PERTINENTS POUR MADAGASCAR

Madagascar a presque ratifié la plupart des instruments internationaux liés directement ou indirectement au développement de la Pêche et de l'Aquaculture. Après analyse de chaque instrument jugé pertinent pour les secteurs pêche et aquaculture selon une étude approfondie faite par l'UA-BIRA et l'ACECoR sur l'identification des instruments prioritaires pour le développement de la Pêche et Aquaculture des Etats membres de l'UA, on a pu sélectionner 25 différents instruments internationaux pertinents pour Madagascar dont 20 sont déjà ratifiés et/ou appropriés, 1 en cours de ratification et 4 non ratifiés.

Tableau 3: Résumé des objectifs des Instruments Internationaux liés au développement de la Pêche et de l'Aquaculture à Madagascar ainsi que leur statut de ratifications et leur interposition avec les règlements nationaux et leur état de mise en œuvre

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
01	AMREP / PSMA	Prévention, lutte et élimination de la pêche INN grâce à la mise en œuvre de mesures efficaces du ressort de l'État du port, et ainsi garantir la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources marines vivantes et des écosystèmes marins.	adhésion en 2017 et mise en œuvre depuis 2018 avec l'appui de la FAO (Ratification en cours)	Matérialisé par : - Le Décret sur les mesures du ressort de l'État du port, et en renforçant ses systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches et procédures. - Le Stratégie nationale et le Plan d'action pour remplir efficacement les obligations internationales de Madagascar en tant qu'État du pavillon, du port, côtier et de marché pour lutter contre la pêche INN. - Le projet d'appui aux mesures du ressort de l'État du port mis en œuvre par <i>Stop Illegal Fishing (SIF)</i>
02	CCPR	Promotion de la conservation à long	Ratifiée en 1971	SNDAM/1 ^{er} axe, 5 ^{ème} DA : Amélioration de l'accès

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
		terme et l'utilisation durable des ressources halieutiques		<p>au financement des opérateurs économiques nationaux des filières aquacoles</p> <p>Mise en œuvre constaté à la politique générale de l'Etat et aux attributions du MPEB (bonne gouvernance et gestion durable des ressources.</p> <p>IPOA-INN PAN-PP</p>
03	CDB	Conservation de la diversité biologique, Utilisation durable et rationnelle de ses éléments constitutifs, Partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques	Adoption : 09 Mai 1992 à Rio de Janeiro Entrée en vigueur : 29 Décembre 1993 Date de signature : 08 Juin 1992 Date de ratification: décret n° 95-695 du 03 Novembre 1995.	<p>SNDAM/1^{er} axe, 3ème DA : Mise en place d'un environnement porteur pour la production de semences selon des normes de qualité et répondant aux besoins du marché</p> <p>Textes nationaux d'application:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret 2017-066 (amendement) - Loi n°2015-005 du 26 février 2015 portant Refonte du Code des Aires Protégées - Loi n°2013-010 du 31 octobre 2013 autorisant la ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la Diversité Biologique. <p>Plan d'action : Oui Activités de mise en œuvre : Réalisées : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la Stratégie et Plan d'action National sur la Biodiversité (SPNAB) dans les 05 Chef lieux de Province : Mahajanga, Diego, Fianarantsoa, Tamatave, Tuléar Communication du </p>

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
				<p>Code des Aires Protégées dans les régions SAVA, DIANA, Atsimo Andrefana, Menabe, Boeny</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacité des gestionnaires d'Aires Protégées dans les sites pilotes (Diana, Boeny, Amoron'i Mania, Atsimo Andrefana) dans le cadre du POWPA <p>Obtention de décrets de création définitive des 123 Aires Protégées</p> <p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la politique nationale sur l'Accès et partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques Elaboration du Décret portant réglementation de l'Accès et partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques -Etablissement du contrat de délégation de gestion et cahier de charge des aires protégées
04	DV-PPD/FAO	Fourniture des orientations complémentaires concernant la pêche artisanale à l'appui des principes et dispositions généraux du Code.	Pas besoin de ratification mais déjà appliquée	mise en œuvre avec plan d'action validé en 2024 (PAN-PP)
05	DV-AD/FAO³	Fourniture des orientations complémentaires concernant les activités aquacoles à l'appui des principes et dispositions généraux du Code	Pas besoin de ratification mais déjà appliquée	Les 6 Principes directeurs devant guider l'action publique de la SNDAM correspondent parfaitement aux 4 leviers pour un développement durable de l'aquaculture
06	Lignes	prévenir, contrecarrer et éliminer	Approbation en	Non contraignant mais mise en œuvre à

³ Directives Volontaires pour le Développement de l'Aquaculture Durable

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
	directrices volontaires pour les mesures de pêche artisanal et celles de l'Etat du pavillon	la pêche INN grâce à des mesures efficaces; mise en œuvre des responsabilités de l'Etat du pavillon	COFI/FAO 2024	Madagascar
07	Le Consensus de Rome sur la pêche mondiale ; FAO 1 995	<ul style="list-style-type: none"> Des recommandations relatives important pour l'aquaculture et a fourni des conseils sur le rôle du secteur en ce qui concerne la sécurité alimentaire dans les pays en développement éliminer la surpêche, reconstituer et améliorer les stocks de poissons et minimiser les pratiques de pêche inutiles, développer une aquaculture durable, réhabiliter les habitats des poissons et développer des pêcheries d'espèces nouvelles et alternatives basées sur les principes de durabilité scientifique et de gestion responsable. 	Ratifié	<ul style="list-style-type: none"> -Code de la Pêche -Stratégie nationale de la pêche et économie bleue -SNDAM : Stratégie nationale du développement de l'Aquaculture de Madagascar -PDACM : Plan de développement de l'Aquaculture Continentale de Madagascar
08	Initiative de Cancún et déclaration de	Déclaration de la FAO sur l'Organisation internationale : Conférence sur la pêche	Appliquée	<ul style="list-style-type: none"> - Code de la Pêche - Texte lié au CSP

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
	pays mégadivers les mêmes idées, 2002	responsable (1992) qui a établi les principes de contrôle et de surveillance		
09	SOLAS (1974) : Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer	Traité maritime international N'exigeant que les États du pavillon signataires veillent à ce que les navires battant leur pavillon respecte les normes minimales de sécurité en matière de construction, d'équipement et d'exploitation ; SOLAS 1974 est entré en vigueur le 25 mai 1980 ; considéré comme le plus important de tous les traités internationaux concernant la sécurité des navires marchands	Ratifié en 7 juin 1996	Adhésion et autres formalités : 7 mars 1996 Mise en œuvre par APMF - Code maritime loi 99/028 et les textes d'application
10	Règlements INN de l'UE (2010)	prévenir, contrecarrer et éliminer l'a pêche INN ; La Commission travaille activement avec toutes les parties prenantes pour garantir une application cohérente de la réglementation INN ; Seuls les produits de la pêche maritime dont la légalité est validée par l'État du pavillon compétent ou l'État exportateur	Non ratifié	Plan national en cours de rédaction

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
		peuvent être importés ou exportés depuis l'UE		
11	Règlements INN de l'IPOA	<p>Instruments volontaires élaborés dans le cadre du CCPR.</p> <p>Lutte et élimination de la pêche INN en fournissant à tous les États des mesures globales, efficaces et transparentes pour agir, notamment par l'intermédiaire d'organisations régionales appropriées de gestion des pêches établies conformément au droit international.</p>	Ratifié	<ul style="list-style-type: none"> - Plan national en cours de rédaction - La Stratégie nationale et le Plan d'action pour remplir efficacement les obligations internationales de Madagascar en tant qu'État du pavillon, du port, côtier et de marché pour lutter contre la pêche INN. - Le projet d'appui aux mesures du ressort de l'État du port mis en œuvre par <i>Stop Illegal Fishing (SIF)</i>
12	UNFSA /ANUP⁴	<ul style="list-style-type: none"> - Accord pour la mise en œuvre des dispositions de l'UNCLOS (1982) sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs ; - Conservation à long terme et utilisation durable des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs grâce à la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes de la Convention. 	Ratifiée	<p>En tant que pays membre de la CTOI, Madagascar met en œuvre l'UNFSA</p> <p>Les données sont remontées au niveau du CTOI (zone océan Indien et Afrique de l'Est)</p> <p>-Liste des infractions graves et procédures d'inspection</p>
13	Convention de	Veille sur le commerce international	Ratifiée	SNDAM/3 ^{ème} axe : 4 ^{ème} DA : Coopération régionale

⁴Accord des Nations Unies sur les stocks de Poissons

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
	CITES	des plantes et des animaux pour qu'il soit durable et ne menace pas à la survie des espèces à l'état sauvage.		et internationale Mise en œuvre par MEDD aussi
14	Convention de NAIROBI	- Conservation de la biodiversité marine et côtière de la région, - Développement des zones côtières et marines, - Renforcement du partenariat secteur public, privé et agences intergouvernementales, - Adoption d'une approche régionale plutôt que locale	Adoption : 21 Juin 1985 à Nairobi Date de signature : 22 Juin 1985 Entrée en vigueur : 30 Mai 1996 Date de ratification: 24 Mars 1998	Plan d'Action : Oui Activités de mise en œuvre : - Elaboration du Plan d'Action National sur la protection des oiseaux marins et côtiers relatif au Protocole de la Convention - Elaboration du Plan d'Action National de la Déclaration de Manille sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Nairobi
15	Convention de RAMSAR	Fourniture d'un cadre de la coopération internationale pour la conservation des habitats des zones humides.	Adoption : 02 Février 1971 à RAMSAR Entrée en vigueur : 21 Décembre 1975 Date de ratification : 24 mars 1998 Date de mise en vigueur: 25 Janvier 1999	Textes nationaux d'application : - Projet de texte d'application Plan d'action : Oui Activités de mise en œuvre : En cours: - 5 nouveaux sites en attente de désignation au niveau du Secrétariat RAMSAR : lac Sofia, mangroves de Tsiribihina, Iles Barren, Zones Humides de l'Onilahy, Zones Humides Ambondrombe - Mise à jour de la Stratégie National pour la Gestion Durable des Zones Humides - Elaboration du Rapport National RAMSAR - Mise en œuvre de la gestion durable des 20 sites labellisés RAMSAR

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
16	Convention de l'OIT	<ul style="list-style-type: none"> <u>Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006)</u> <p>Conformément aux paragraphes 2 et 10 de la norme A4.5, le gouvernement a précisé les branches de sécurité sociale suivantes : soins médicaux; prestations de vieillesse et prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> La Convention 188 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : Elle vise à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs de la pêche. Travail décent pour les pêcheurs et les marins-pêcheurs, - Amélioration des conditions de travail (la sécurité et la santé des travailleurs, y compris des exigences en matière de formation et d'équipement de sécurité) - Amélioration des conditions de vie et de Travail à Bord (sécurité à bord des navires, les horaires de travail, et les conditions de 	<p>Ratifiée en 15 juin 2023</p> <p>Non ratifiée</p>	<p>SNDAM : Axe sur le Travail décent et croissance économique : Industrie, Innovation et Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note explicative sur les règles et le code de la convention du travail maritime - Conditions minimales requises pour le travail des gens de mer à bord d'un navire - Conditions d'emploi - Logement, loisirs, alimentation et service de table - Protection de la santé, soins médicaux, bien-être et protection en matière de sécurité sociale

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
		<p>vie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des Droits des Travailleurs (rémunération, repos, protection contre les abus et les discriminations) 		
17	Protocole de CARTAGENA ⁵	Contribution à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes génétiquement modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières.	<p>Adoption : 20 Novembre 2003</p> <p>Entrée en vigueur : 22 Février 2004</p> <p>Date de signature : 14 Septembre 2000</p> <p>Date de ratification: 20 Novembre 2003</p>	<p>Plan d'action : Oui</p> <p>Textes nationaux d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté n°11356/10/MEF du 05 Mai 2010 portant création d'un Comité Scientifique et Technique en biosécurité chargé d'appuyer l'Autorité Nationale Compétente au sein du 1er axe: SNDAM/1er DA : Détermination et communication autour des systèmes de production adaptés <p>Ministère de l'Environnement et des Forêts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique Nationale de Biosécurité 2012 - Décret n° 2012 – 883 portant mise en place, fonctionnement et attributions des divers organes de la Biosécurité - Loi N° 2003 – 032 du 20 Novembre 2003 autorisant la ratification du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ou biosécurité relatif à la Convention sur la Diversité Biologique - Décret n° 2003- 1095 du 20 Novembre 2003 portant ratification du protocole de Cartagena sur la Biosécurité

⁵ Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
				<p>- Projet de loi nationale sur la biosécurité élaborée et en cours d'adoption</p> <p>Activités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du cadre national de Biosécurité à Madagascar » par PNUE/FEM démarrage du projet Décembre 2011. - Projet coordonné par Madagascar National Parks. <p>Phase 1 : Inventaire de la législation nationale et internationale existantes ayant rapport avec la biotechnologie moderne ou en relation avec l'utilisation des Organismes vivants modifiés en se référant aux rapports précédemment établis au cours du projet « développement de la Structure nationale de biosécurité. »</p>
18	Protocole de NAGOYA ⁶	Partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à: - un accès satisfaisant aux ressources génétiques et - un transfert approprié des technologies pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux technologies - un financement adéquat, contribuant ainsi à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments	Ratifiée en 2014-10-12 Date d'adoption : 29 octobre 2010 Date d'entrée en vigueur : 12 octobre 2014.	SNDAM/1 ^{er} axe, 3 ^{ème} DA : Mise en place d'un environnement porteur pour la production de semences selon des normes de qualité et répondant aux besoins du marché. Textes nationaux d'application - Loi n°2013-010 du 31 octobre 2013 autorisant la ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la Diversité Biologique Lettre de politique nationale sur l'accès et partage des avantages liés aux ressources génétiques de Madagascar

⁶ Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA)

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
		constitutifs.		<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2017-066 du 31 Janvier 2017 portant sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation. Plan d'action : oui Activités de mise en œuvre : - Adoption du décret n°2017-066 du 31 Janvier 2017 portant sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation. - Elaboration des textes d'application du décret n° 2017-066 du 31 Janvier 2017 Sensibilisation, information, formation des parties prenantes concernées par la mise en œuvre du Protocole de Nagoya
19	CNUDM	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation des communications internationales; -Permettre une utilisation équitable et efficace des ressources océaniques, -Protection et préservation du milieu marin; - Promotion de la sécurité maritime 	Ratifiée en 23 août 2001	<ul style="list-style-type: none"> -Loi N 2004-019 Portant mise en œuvre des Conventions internationales relatives la protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution par les déversements des hydrocarbures. Ancien Code maritime mis en vigueur - Code de la Pêche - Code minier - Loi 2018-025 : fixant l'utilisation des zones maritimes

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
20	Convention de MARPOL "OPRC 90"	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement des écosystèmes marins et côtiers de la sous-région, en assistant ces pays à se conformer à la convention internationale sur la prévention, la lutte et la coopération contre la pollution par les hydrocarbures (OPRC). - Développement et maintien d'une organisation adaptée pour répondre aux situations critiques et urgente de pollution pétrolière - Adoption des règles et des procédures uniformes sur le plan international pour définir les questions de responsabilité et garantir en de telles occasions une préparation équitable. 	<p>Date d'effet : 1 mai 1965</p> <p>Ratifié en 20 mai 2002</p>	<p>Loi N 2004-019 du 19 août 2004 – chap. 5. Portant mise en œuvre des Conventions internationales relatives la protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution par les déversements des hydrocarbures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 3 instruments concernent les mêmes textes - Plan national de lutte

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
	FIPOL ou " FC 92 " ⁷	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement des écosystèmes marins et côtiers de la sous-région, en assistant ces pays à se conformer à la convention internationale sur la prévention, la lutte et la coopération contre la pollution par les hydrocarbures (OPRC). - Développement et maintien d'une organisation adaptée pour répondre aux situations critiques et urgente de pollution pétrolière - Adoption des règles et des procédures uniformes sur le plan international pour définir les questions de responsabilité et garantir en de telles occasions une préparation équitable. -Institution d'un système d'indemnisation complétant celui de la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures en vue d'assurer une indemnisation satisfaisante aux victimes de dommages par pollution et exonérer en même temps le propriétaire de Navire de l'obligation financière supplémentaire que lui 	Ratifié	loi 2004-019 du 19 août 2004 Chap. 4

⁷Convention Internationale de 1992 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
21	CLC 92	<p>impose ladite convention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'environnement des écosystèmes marins et côtiers de la sous-région, en assistant ces pays à se conformer à la convention internationale sur la prévention, la lutte et la coopération contre la pollution par les hydrocarbures (OPRC). - Développement et maintien d'une organisation adaptée pour répondre aux situations critiques et urgente de pollution pétrolière - Adoption des règles et des procédures uniformes sur le plan international pour définir les questions de responsabilité et garantir en de telles occasions une préparation équitable. -Institution d'un système d'indemnisation complétant celui de la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures en vue d'assurer une indemnisation satisfaisante aux victimes de dommages par pollution et exonérer en même temps le propriétaire de Navire de l'obligation 	Ratifié en 21 mai 2002	

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
		financière supplémentaire que lui impose ladite convention.		
22	Accord de l'OMC ou Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)	<p>Traite les problèmes liés à la surpêche et à la surexploitation des stocks marins en réglementant les subventions gouvernementales qui soutiennent les activités de pêche.</p> <p>Importance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution financière • Lutte contre la pêche INN, • Réduction de la surpêche et de la surcapacité, • Contribution à la durabilité des océans, • Equité pour les pays en développement et les PMA • Transparence et Suivi • Coopération Internationale 	Non ratifié	Participation à des réunions
23	Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ ou Biodiversity Beyond National Jurisdiction)	<p>-Protection de l'Océan situé en dehors des zones économiques exclusives (ZEE).</p> <p>-Promotion du respect des dispositions et que les navires de pêche en haute mer ne se livrent à aucune activité susceptible de compromettre l'efficacité des mesures internationales de conservation et de gestion.</p>	Non ratifié	Participation à des réunions

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
		<p>Importance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation efficace (Création des AMP) • Gestion des ressources (Règle pour l'exploitation des ressources maritimes) • Protection des espèces menacées (mesures spécifiques pour protéger les espèces marines et soutenir leur habitation) • Préservation des Services écosystémique (protection des écosystèmes marins) 		
24	<p>Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)</p>	<p>Stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique</p> <p>Protocole de KYOTO</p> <p>Accord de Paris sur le Climat</p>	<p>Ratifié</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi N°2003-009 du 3 septembre 2003 autorisant la ratification du Protocole de Kyoto - Loi N°2016-019 du 10 Août 2016 	<p>Assez mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des projets d'atténuation/adaptation au changement climatique financés par le Fonds verts climats - Mise en œuvre d'un projet relatif à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des zones côtières - Elaboration d'un Plan National d'Adaptation

N°	Instruments	Objectif	Adhésion / statut de ratification	Etat de mise en œuvre / Exécution
			<p>autorisant la ratification de l'Accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.</p> <p>- Décret N°2016-1188 du 09 septembre 2016 portant ratification de l'accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique</p>	<p>(PNA).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan national d'adaptation aux CC - Mise en place de Bureau Nationale du CC et REDD+ (Réduction de la déforestation)
25	Convention Ballast Water Management	<p>- Protection de l'environnement marin contre le transfert d'organismes aquatiques nuisibles dans les eaux de Ballast transportés par les navires</p> <p>-Projet de code de transport maritime (loi)</p>	Ratifié	Adoption en cours

3. OPPORTUNITÉS DÉCOULANT DE LA DOMESTICATION DES INSTRUMENTS RÉGIONAUX, INTERNATIONAUX ET MONDIAUX

Madagascar a déjà ratifié et approuvé la majorité des instruments internationaux pertinents pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. L'intégration de certaines dispositions de ces instruments aux documents stratégiques de développement est aussi constatée mais il faut améliorer le volet mise en œuvre et application effective de ceux qui sont ratifiés ou en cours de ratification afin de pouvoir bénéficier :

- d'un cadre d'accompagnement pour les Etats membres de l'UA notamment des renforcements de capacités et appuis divers pour la mise en œuvre de ces instruments ;
- d'une souveraineté effective sur la certification des produits à exporter en référence au cas des règlements INN de l'UE ;
- d'intérêt pour le commerce des produits halieutiques pour une bonne position du côté qualité et prix en ce qui concerne la ratification de l'Accord de l'OMC.

C. RECOMMANDATIONS POUR L'HARMONISATION DES INSTRUMENTS NATIONAUX AVEC LES INSTRUMENTS RÉGIONAUX, CONTINENTAUX ET MONDIAUX PERTINENTS

On se réfère à l'analyse préliminaire et aux conclusions qui ont été faites par le Centre d'excellence pour la résilience côtière (ACECoR) de l'Université de Cape Coast, au Ghana, sur les mécanismes visant à

faciliter la domestication de l'approche globale de la résilience côtière pour faciliter la domestication d'instruments et d'initiatives mondiaux aux niveaux continental, régional et national.

L'analyse des cadres réglementaires faites dans cette étude a permis de dégager plusieurs recommandations dont certaines dépendent essentiellement de la politique. Les recommandations les plus importantes et qui concordent avec les objectifs de cette étude sont présentées ci-après.

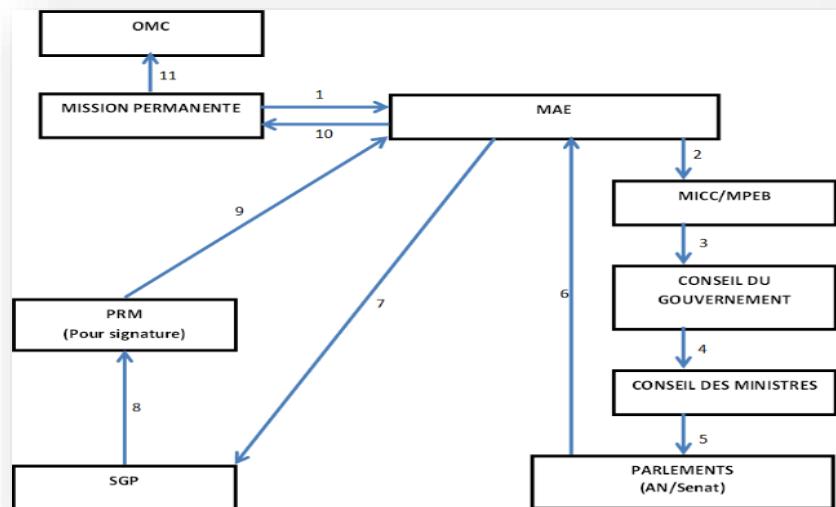
1. RECOMMANDATIONS ADRESSEES A MADAGASCAR

i. ROLES DE L'ETAT ET DES ACTEURS ETATIQUES NATIONAUX

- Initier une revue des cadres réglementaires et opérationnels pour l'adoption et/ou la mise en œuvre des instruments tel que l'Accord de l'OMC, les Règlements INN de l'UE (2010) et le BBNJ ;
- Accélérer la ratification de l'AMREP ;
- mettre en œuvre effectivement des instruments pertinents ratifiés tel que : la CCNUCC, la Convention de l'OIT en faveur des marins pêcheurs, la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS 1974) ainsi que l'ANUP ;
- Créer un cadre de coordination de la mise en œuvre des instruments internationaux déjà ratifiés ou en cours de ratification.
- Se communiquer conjointement entre des Ministères concernés pour convaincre le Gouvernement (MPEB, FOP, MTM) pour faciliter et accélérer le processus de ratification ;
- Avant de procéder aux étapes techniques de ratification, il faut adopter un système de diffusion des informations concernant les instruments pertinents comme pour le cas du BBNJ, par le Ministère en charge de l'Environnement ;

- Développer au niveau national un système de suivi et d'évaluation et de collecte de données permettant d'avoir des situations de référence sur l'évolution des activités de développement en pêche et aquaculture (professionnalisation du secteur) ;
- Manifester une volonté politique par un accord de dotations budgétaires suffisant, tout au moins pour initier les processus de domestication et de facilitation de la mise en œuvre des instruments mondiaux pertinents de la part, non seulement des pouvoirs exécutifs (les membres du Gouvernement) mais surtout de ceux du législatif et judiciaire (membres du Parlement et du Senat), ainsi que ceux des Collectivités Territoriales Décentralisées (Gouverneurs et Maires...).

Feuille de route type proposée pour la ratification de la convention de l'OMC



ii. ROLE DES ACTEURS NON ETATIQUES

Pour une meilleure mise en œuvre de chaque instrument pertinent (ratifié ou pas encore), il est recommandé de nommer un point focal pour chaque instrument puis de les intégrer parmi les membres du CLUSTER Economie Bleue ou d'autres plateformes de mobilisation des acteurs multisectoriels afin d'assurer le partage et la résolution participative et à temps des problèmes concernant respectivement chaque instrument (convention, Traité, Règlement, Accords et protocole) bénéfique pour Madagascar.

2. RECOMMANDATIONS ADRESSEES A L'UA-BIRA ET AUX ORGANISMES SOUS REGIONAUX, REGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Les organismes sous régionaux, régionaux et internationaux auraient pour rôle d'appuyer le processus d'engagement pour chaque instrument pertinent à ratifier portant sur : (i) la création des synergies entre Madagascar et d'autres Etats, (ii) élaboration d'un plaidoyer, (iii) l'appui et l'accompagnement dans la recherche des financements nécessaires mais aussi dans les processus de ratification, (iv) l'adoption et la mise en œuvre des divers instruments pertinents.

CONCLUSION PARTIELLE I

Pour Madagascar, augmenter la sensibilisation et l'adhésion ultérieurement aux traités, conventions et accords internationaux seront des aides précieuses afin de lutter d'avantage contre la pêche INN, à limiter l'abus d'utilisation des pavillons de complaisance et



notamment à faire respecter les mesures de gestion internationales qui aideront à garantir une exploitation durable et rentable des ressources halieutiques dans la région.

Actuellement, tous les documents stratégiques nécessaires pour développer le secteur Pêche et Aquaculture tels que le SNDAM mise à jour (2023- 2030), le SNEB (2023 - 2025) et le PNIEB (2023 - 2033) ainsi que la Stratégie de développement des petites Pêche et leurs plans de développement respectifs sont déjà disponibles pour Madagascar.

Au total 25 principaux instruments internationaux pertinents liés au développement de la Pêche et de l'Aquaculture de Madagascar sont inventoriés durant cette étude. Ils appartiennent à la catégorie des principaux instruments contraignants, des directives volontaires et d'autres instruments spécifiques liés indirectement au développement de la Pêche et de l'Aquaculture. La majorité d'entre eux sont déjà ratifiés et appropriés (20) par l'Etat Malagasy mais quant à la domestication proprement dite plusieurs sont en cours de mise en œuvre grâce aux appuis des organismes internationaux comme la FAO, pour le cas de l'AMREP et la Directive Volontaire pour le Développement de la Petite Pêche de la CCPR.

DEUXIEME PARTIE :

**« EXAMEN DE LA POLITIQUE SECTORIELLE NATIONALE (PSAEP) ET
DES PLANS NATIONAUX D'INVESTISSEMENT DISPONIBLES
(PNIAEP& PNIEB)**

**EN MATIERE DE PECHE ET D'AQUACULTURE POUR LEUR
ALIGNEMENT**

**AU REFERENTIEL POLITIQUE ET STRATEGIQUE DE REFORME
ELABORE PAR L'UA (PFRS) ET AU PLAN D'ADAPTATION AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PNA). »**

A. CONTEXTE

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) qui est l'Agenda du NEPAD relatif au secteur Agricole, a comme principal objectif d'aider les pays africains à stimuler la croissance économique par le développement de l'Agriculture pour éradiquer la faim et réduire la pauvreté. Il est constitué de quatre piliers à savoir i) la gestion durable des terres et des eaux, ii) l'accès aux marchés, iii) l'approvisionnement alimentaire et la réduction de la faim, et iv) la recherche Agricole.

En s'alignant sur le PDDAA, Madagascar s'engage à réaliser un taux de croissance agricole annuelle de 6% et d'allouer au moins 10% de son budget national au secteur Agricole selon la Convention de Maputo et confirmé par celle de Malabo. Pour permettre l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du processus d'élaboration du PSAEP/PNIAEP, le COMESA a été choisi comme la Communauté Economique Régionale en charge de l'appui de Madagascar.

B. LIGNES DIRECTRICES POUR LA RESILIENCE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SELON LA PFRS

Les Pêcheurs et les Aquaculteurs en particulier ceux qui sont déjà marginalisés sont parmi les plus vulnérables par rapport aux effets du changement climatique et des catastrophes naturels. Les coûts sur le secteur de la Pêche et de l'Aquaculture sont déjà ressentis et d'autres encore sont anticipés et compromettront la sécurité

alimentaire et les moyens de subsistance, à moins que la résilience soit renforcée.

De ce fait, le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique doit recevoir l'attention nécessaire au niveau politique, et les risques liés au changement climatique et aux catastrophes doivent être abordés d'une manière intégrée et globale.

Les actions requises par les décideurs africains comprennent :

1. L'amélioration des systèmes d'information, de connaissances et de communication;
2. Le renforcement des capacités d'adaptation au niveau local;
3. L'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques aux niveaux national et régional ;
4. L'identification des opportunités de financement.

C. LIGNES DIRECTRICES POUR LA RESILIENCE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SELON LE SNEB-PA

DOCUMENT	A PROPOS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
SNEB-PA (2023 – 2025)	<p>Axe 4 - Développement de l'économie bleue par l'intersectorialité et l'approche intégrée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est mentionné que le changement climatique doit être pris en compte comme un moteur d'action. <p>Page 12 (Principes de base pour la mise en œuvre de l'Économie Bleue - Durabilité environnementale et sociale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le changement climatique et la variabilité climatique

sont mentionnés comme ayant déjà un impact sur les systèmes aquatiques et la production alimentaire à Madagascar. Il est souligné que le pays doit renforcer la résilience des écosystèmes bleus et réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique pour garantir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance futurs.

D. PRIORITES STRATEGIQUES DU SECTEUR PECHE SELON LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE MADAGASCAR (PNA)

1. PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : METTRE EN PLACE DES RÉSERVES MARINES ET PROTÉGER LES CORAUX ET LES MANGROVES :
 - Réaliser un inventaire des récifs coralliens et de leur état de conservation ;
 - Appuyer le processus de mise en protection des Aires Marines Protégées incluant les systèmes coralliens et les mangroves à haute valeur de conservation ;
 - Développer un programme de restauration des mangroves dégradées à l'échelle nationale et promouvoir leur gestion durable ;
 - Conserver tous les récifs coralliens ;
 - Promouvoir une gestion durable des ressources aquatiques et de l'aquaculture.
2. PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPER ET VULGARISER DE NOUVELLES TECHNIQUES DE PÊCHE
 - Connaître les stocks dans chaque zone actuelle en se basant sur un système statistique amélioré et mise à jour ;

- Développer de nouvelles recherches pour les segments de pêcherie à haute valeur commerciale;
- Restructurer la petite pêche nationale et la réglementer;
- Développer et promouvoir la pisciculture, l'aquaculture, la valorisation d'autres ressources marines (huîtres, concombres de mer, algues, etc.) ;
- Tenir un processus de concertation internationale/nationale/régionale pour la prise de décision sur les mesures d'aménagement.

3. PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 : DÉVELOPPER DES SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE MÉTÉOROLOGIQUES POUR LES PÊCHEURS
Il s'agit de renforcer le Système d'Alerte Précoce (SAP) et le suivi des dynamiques de mobilités locales des populations avec le BNGRC et au niveau de l'ensemble des régions côtières.

4. PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 : PROFESSIONNALISER LES MÉTIERS DES PÊCHEURS ET RENFORCER LEUR CAPACITÉ MANAGÉRIALE
 - Intégrer les pêcheurs dans des groupements de pêcheurs et une plateforme de concertation afin qu'ils puissent s'approprier le concept du développement durable de leurs activités.
Il s'agit d'appuyer le type d'organisation comme les LMMA (Locally Managed Marine Areas) qui sont des aires marines gérées par les communautés et pour les communautés, afin de protéger la biodiversité et les ressources marines pour la promotion de la pêche durable.
 - Développer un programme de renforcement de capacité des associations.

Tableau 4: Résumé du plan national d'adaptation aux changements climatiques

Impacts sur	vulnérabilités et risques liés au changement climatique	Risques anticipés	Mesures d'atténuation proposées par le PNA
Pays	Les risques climatiques sont très élevés et incluent l'insécurité alimentaire, la pauvreté accrue, la dégradation des infrastructures, et des impacts négatifs sur la santé publique dus à des événements climatiques extrêmes tels que la hausse des températures, la diminution des précipitations, des cyclones tropicaux plus intenses, et l'élévation du niveau de la mer.	Variables selon les régions et incluent des impacts tels que érosion des sols, réduction de la productivité agricole, pénuries d'eau, maladies vectorielles accrues, et dommages aux infrastructures.	Renforcement de la résilience à travers l'amélioration de l'infrastructure, la promotion de pratiques agricoles durables, la gestion des ressources en eau, et l'amélioration des capacités institutionnelles pour la gestion des risques climatiques
Écosystèmes aquatiques	La vulnérabilité est très élevée : les écosystèmes aquatiques sont	Perte de biodiversité marine, réduction de la	La conservation et la restauration des mangroves et des récifs

Impacts sur	vulnérabilités et risques liés au changement climatique	Risques anticipés	Mesures d'atténuation proposées par le PNA
	menacés par le blanchiment des coraux, la dégradation des mangroves, et la salinisation des nappes phréatiques due à l'élévation du niveau de la mer.	productivité des pêcheries, et diminution de la capacité de ces écosystèmes à jouer leur rôle de nurseries naturelles et de barrières contre l'érosion côtière.	coralliens, le développement de réserves marines, et l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques
Pêche et aquaculture	Les risques sont modérés, les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont vulnérables à la hausse des températures de l'eau, aux tempêtes plus fréquentes et intenses, et à l'élévation du niveau de la mer, qui affectent les habitats de reproduction et les stocks de poissons.	Réduction des stocks de poissons, une perte de revenus pour les communautés dépendantes de la pêche, et des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire.	Les mesures incluent la promotion de nouvelles techniques de pêche, le développement de la pisciculture et de l'aquaculture durable, la création de dispositifs de concentration de poissons, et le renforcement de la gestion et de la surveillance des pêcheries Décalage de calendrier

E. POLITIQUE SECTORIELLE ET PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE, ELEVAGE ET PECHE DE MADAGASCAR (PSAEP/PNIAEP) 2016-2020

A Madagascar, le secteur AEP est le domaine pivot pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La vision du pays pour le secteur AEP s'annonce comme suit :

« Madagascar en 2025, s'appuie sur une production Agricole compétitive et durable, intégrant des exploitations familiales et des unités de transformation modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation.». (PSAEP/PNIAEP, 2016-2020).

Au total 5 programmes ont été définis pour le PNIAEP de Madagascar :

1. P1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources ;
2. P2. Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs ;
3. P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques pour les vulnérables ;
4. P4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation ;
5. P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacité des acteurs.

F. PRIORITES STRATEGIQUES DU SECTEUR PECHE SELON LE PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ECONOMIE BLEUE (PNIEB)

Le PNIEB a été conçu à partir des orientations stratégiques contenues dans la SMEB. Il s'articule autour des 5 axes stratégiques de la SMEB qui sont :

1. AXE 1 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE BLEUE

S'articule autour de cinq programmes que sont :

- Programme 1.1: la définition du champ d'application de l'EB,
- Programme 1.2: la coordination intra et intersectorielle en tant qu'élément structurant fondamental de la mise en œuvre de l'EB ;
- Programme 1.3 : la consolidation du cadre législatif et réglementaire ;
- Programme 1.4 : l'amélioration des connaissances, de l'expertise et des outils propres à l'EB comme la comptabilité bleue ;
- Programme 1.5 : le financement.

2. AXE 2 : PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES EN RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT

Cet axe touche le secteur Pêche et Aquaculture dans le cadre de la gouvernance des ressources vivantes avec 6 programmes :

- Programme 2.1. Renforcement de la protection des écosystèmes ;
- Programme 2.2. Ré estimation du potentiel halieutique et lutte contre la pêche INN ;
- Programme 2.3. Développement de l'aquaculture ;
- Programme 2.4. Mobilisation des intervenants de la chaîne de valeur ;

- Programme 2.5. Promotion des procédés de transformation et de valorisation de la chaîne de valeur ;
- Programme 2.6. Collaboration régionale, standardisation et labellisation des procédés utilisés.

3. AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET SERVICES POUR LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE BLEUE

S'articule autour des quatre programmes suivants :

- Programme 3.1 : Planification spatiale littorale et marine pour un développement durable préservant le patrimoine naturel et ses avantages comparatifs de Madagascar ;
- Programme 3.2 : Désenclavement des territoires littoraux et mise en place du réseau de transport maritime de soutien au développement de l'EB ;
- Programme 3.3 : Restauration, construction d'ouvrages et développement de services associés dans chaque région maritime
- Programme 3.4 : Veille et prospective au service de l'EB et de la promotion de territoires littoraux innovants.

4. AXE 4 : AMELIORATION DE LA DISPONIBILITE EN EAU ET EN ENERGIE RENOUVELABLES ET VALORISATION DES POTENTIALITES THERMALES

S'articule autour de cinq programmes qui sont :

- Programme 4.1 : le renforcement du système de rétention d'eau
- Programme 4.2 : la désalinisation au service de l'eau potable,
- Programme 4.3 : la minimisation de la pollution des eaux
- Programme 4.4 : la valorisation des potentialités thermales
- Programme 4.5 : la promotion des sites propices aux énergies renouvelables liées aux eaux douces et aux eaux marines.

5. AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES ET S'ADAPTER AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La résilience consiste à (i) atténuer les impacts du changement climatique sur les milieux par des infrastructures artificielles ou fondées sur la nature, (ii) assurer l'efficacité de la protection des AMP, (iii) améliorer la prévention et la préparation aux catastrophes naturelles à travers un système de veille et d'alerte.

Les trois programmes clés associés à l'axe stratégique 5 sont les suivants :

- Programme 5.1. Atténuation des impacts du changement climatique
- Programme 5.2. Amélioration de l'efficacité des aires marines protégées
- Programme 5.3. Mise en œuvre d'un système de veille et d'alerte

G. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Conformément aux trois piliers de la politique générale de l'Etat malagasy pour le développement dont : le capital humain, l'industrialisation et la transformation économique et la bonne gouvernance, le Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture de Madagascar a actuellement comme vision de rendre le secteur de la pêche et de l'aquaculture comme pilier de l'émergence économique de Madagascar d'ici 2030 à travers le développement de l'économie bleue et l'amélioration de la gouvernance.

Pour cela, le gouvernement de Madagascar a confié au MPEB en collaboration avec des partenaires du secteur privé et de la société civile, la mission de conception, de mise en œuvre et de coordination

de la Politique Générale de l'Etat relative à la Promotion de l'Économie Bleue et à l'utilisation durable, juste, équitable et responsable des ressources marines et halieutiques, dont la contribution à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et à l'amélioration de la résilience face au changement climatique en fait partie.

En termes de mise en œuvre, Madagascar a pu (i) distribuer 3000 SAP⁸ pour toutes les régions côtières de la grande île grâce au projet SWIOFISH 2 financé par la Banque Mondiale, (ii) mettre en place des mesures pour encourager la pêche artisanale comme l'amélioration des infrastructures portuaires et l'octroi de subventions pour l'achat de bateaux et de matériel de pêche (des kits de sécurité en mer), (iii) encourager également le développement de l'aquaculture pour augmenter la production de poisson et réduire la pression sur les stocks de poisson sauvage comme la subvention des agriculteurs pour l'installation de fermes aquacoles et l'organisation des programmes de formation gratuites offertes par l'équipe du MPEB et ses partenaires pour améliorer les compétences des pisciculteurs ainsi que la mise en place de Zone d'Emergence Piscicole (ZEP) dans toutes les régions de la grande île et la (iv) mis en place des aires marines protégées pour préserver la biodiversité marine et protéger les habitats de poissons.

Des efforts sont également déployés pour lutter contre la pêche INN et la surpêche, y compris (v) la mise en place de quotas de pêche et la réglementation de la taille minimale des poissons capturés ; (vi) le

⁸ Le SAP est un système permettant d'anticiper une réponse humanitaire appropriée et à temps aux populations exposées.

développement des exportations de poisson et de produits aquatiques en améliorant la qualité des produits et en répondant aux normes internationales et la chaîne d'approvisionnement et la qualité des produits, notamment en développant des infrastructures pour la transformation et la conservation des produits.

Toutes ces initiatives méritent d'être appuyées jusqu'à son exécution effective pour une meilleure mise en œuvre. Le plan d'investissement proposé suivant se focalise sur comment on va continuer à financer ces projets priorisés.

H. MESURES D'ATTENUATION DU RISQUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est sous la contrainte des actions climatiques (sécheresse, inondation, mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie) qui induisent une dégradation des écosystèmes aquatiques, habitats des ressources bioaquatiques. A titre d'illustration, le tableau ci-dessous montre l'influence de certains paramètres climatiques ayant une implication sur les ressources halieutiques ainsi que sur les activités de la pêche et de l'aquaculture.

Tableau 5: RISQUES ET IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE LES PECHES ET L'AQUACULTURE

Causes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures d'atténuation du risque proposées

Causes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures d'atténuation du risque proposées	Causes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures d'atténuation du risque proposées
Modifications température de l'eau de surface	Augmentation de la température de l'eau de surface qui peut affecter les écosystèmes marins, modifiant les habitats des espèces halieutiques et perturbant les chaînes alimentaires. Cela peut entraîner un déplacement des espèces vers des eaux plus froides, modifier les périodes de reproduction, et affecter la survie des larves de poissons et autres	Réduction des stocks de poissons dans certaines zones de pêche traditionnelles, affectant directement les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs côtiers. De plus, l'augmentation de la température peut favoriser la prolifération d'espèces invasives et de maladies aquatiques.	Renforcement de la gestion adaptative des pêcheries, diversification des espèces ciblées pour inclure celles plus résilientes à la température, et protection des habitats critiques comme les mangroves et récifs coralliens qui servent de refuges naturels pour certaines espèces. Coraliculture tout en cherchant des espèces résilientes et utilisation des récifs artificiels	El Niño-Sud Oscillation (marine)	organismes aquatiques. Blanchiment des coraux		
					El Niño et ses variations peuvent provoquer des anomalies de température et de précipitations, affectant les courants marins, la répartition des nutriments et la productivité marine. Cela peut entraîner des mortalités massives dans certaines pêcheries et réduire la biomasse de certaines espèces de poissons.	Variabilité accrue des captures de pêche, avec des périodes de faible rendement suivies de fluctuations imprévisibles, mettant en péril la sécurité alimentaire des communautés dépendantes de la pêche.	Développement de systèmes de prévision des événements El Niño pour mieux planifier les activités de pêche, et amélioration des pratiques de gestion des stocks pour augmenter la résilience aux variations climatiques.
				Élévation du	L'élévation du	Diminution des	Renforcement

Causes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures d'atténuation du risque proposées	Causes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures d'atténuation du risque proposées
niveau de la mer	niveau de la mer entraîne l'érosion côtière et littorale, la perte d'habitats critiques tels que les mangroves et les récifs coralliens, et la salinisation des zones humides côtières et des eaux souterraines.	zones de pêche côtière, déplacement des activités de pêche, et dégradation des infrastructures de pêche et d'aquaculture (ex. ports, zones de débarquement). Risques accrues pour les communautés côtières en raison de l'intrusion saline qui affecte les ressources en eau douce. Dégradation socio-économique des villes littorales	des infrastructures côtières, mise en œuvre de solutions fondées sur la nature comme la restauration des mangroves, et adoption de pratiques d'aquaculture en eaux saumâtres adaptées aux nouvelles conditions salines. Mise en place des infrastructures de mitigation et résilientes	supérieures Températures (Eau Douce)	températures des eaux intérieures affecte la physiologie des poissons, réduit la concentration d'oxygène dissous ; Favorise la croissance d'algues nuisibles et de pathogènes aquatiques.	Modification de répartition des ressources ; Mortalité accrue des poissons dans les systèmes aquacoles d'eau douce, réduction de la productivité des espèces aquatiques, et impacts économiques négatifs sur les communautés pratiquant la pisciculture.	l'eau dans les aquacultures (ex. systèmes de refroidissement, gestion de l'aération), utilisation de souches de poissons résistantes à la chaleur, et diversification vers des espèces adaptées aux températures plus élevées.
Eaux intérieures	Augmentation des	Zone de préférence :	Amélioration de la gestion de	Changements sur la précipitation et disponibilité de l'eau (Eau Douce et Marine)	Changements dans les régimes de précipitations affectent la disponibilité et la qualité de l'eau douce, perturbant les écosystèmes d'eau douce et	Diminution de production et de la productivité de l'aquaculture d'eau douce, perte d'habitats naturels pour les poissons, et impacts	Amélioration de la gestion de l'eau douce par des réservoirs et barrages, adoption de techniques agricoles et d'aquaculture adaptées aux conditions

Causes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures d'atténuation du risque proposées
	côtières, et modifiant la salinité et les nutriments dans les habitats marins. Pratique piscicole limitée	négatifs sur les activités de pêche côtière en raison de la pollution de l'eau due au ruissellement terrestre.	hydriques variables, et promotion de pratiques de conservation des sols pour réduire le ruissellement.
Augmentation de la fréquence et/ou intensité d'orages et vent (Environnements Marins et Littoraux)	Augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes ou « Tiomena », provoquant des dommages physiques aux habitats aquatiques (réefs coralliens, mangroves), entraînant des perturbations, endommageant les	Perte de revenus pour les pêcheurs et les aquaculteurs en raison de l'interruption des activités, dégâts aux infrastructures, et augmentation des coûts de réparation et de récupération après des tempêtes.	Mise en place de systèmes d'alerte précoce, renforcement des infrastructures contre les tempêtes, et développement de plans de gestion des risques pour minimiser les pertes économiques. Aménagement et préparation

Causes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures d'atténuation du risque proposées
	infrastructures de pêche et d'aquaculture.		aux orages et aux cyclones
Sécheresse (Eau Douce et Marine)	Sécheresse prolongée réduit la disponibilité de l'eau douce pour l'aquaculture, augmente la salinité dans les estuaires, et affecte la qualité de l'eau dans les habitats marins et d'eau douce.	Réduction de la productivité aquacole, diminution des captures de pêche intérieure et côtière, et impacts négatifs sur la biodiversité aquatique.	Gestion efficace des ressources en eau, développement de systèmes de récolte d'eau de pluie, utilisation de variétés de poissons résistantes à la sécheresse, et promotion de l'aquaculture intégrée utilisant moins d'eau.

I. PLAN D'INVESTISSEMENT TYPE POUR AMELIORER LA POLITIQUE DE RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE MADAGASCAR EN FAVEUR DU SOUS-SECTEUR PECHE ET AQUACULTURE

En matière d'adaptation et de résilience au changement climatique, le Programme 3 du PNIAEP et l'axe 5 du PNIEB s'alignent parfaitement aux priorités stratégiques détaillées par le PNA.

Le total du Programme du PNIAEP allant de 2016 à 2020 soit une période de 5 ans, s'élève à 9.258,264 milliards d'Ariary soit l'équivalent de 3,193 milliards d'USD. La lettre de Politique sectorielle Agricole, Elevage et Pêche avait énoncé que face à l'accélération de la pauvreté depuis la crise, avec un taux de pauvreté estimé à 82% de la population, la réduction de la pauvreté sera privilégiée à court terme dans la politique du Gouvernement en y consacrant 70% des investissements publics.

Durant cette période, les 30% restants seront affectés à la relance de la production, et à la préparation des stratégies à moyens termes. A cet effet, on privilégiera la croissance économique en y affectant 60% des investissements publics.

Cette politique, de facto, se traduit par une orientation du volume budgétaire, durant la première phase du PSAEP/PNIAEP, à soutenir les programmes P2 et P3, relatifs respectivement à l'augmentation continue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs et la contribution à la sécurisation alimentaire et amélioration nutritionnelle et la réduction des risques.

En ce qui concerne le développement de la Pêche, le PNIEB intègre les estimations de couts d'études de préfaisabilité sur des infrastructures critiques choisis par Madagascar comme prioritaires pour le sous-secteur Pêche y compris la réhabilitation du Centre de Distribution des Produits Halieutiques de Majunga (CDPHM), la mise en place des infrastructures pour la transformation et la conservation des produits halieutiques ainsi que l'achat des matériels

d'embarcation pour mettre à niveau (upgrade) la petite pêcherie de Madagascar en pêche artisanale (modernisation).

Concernant le développement de l'Aquaculture, le guide d'investissement récemment élaboré par le MPEB en collaboration avec l'Agence Nationale de Promotion des Investissements, l'EDBM et avec l'appui de la FAO, met en avance toutes les potentialités aquacoles considérables ainsi que les opportunités d'investissement en matière d'Aquaculture disponibles à Madagascar pour orienter les acteurs nationaux et internationaux souhaitant investir dans le secteur de l'Aquaculture, sans oublier de continuer à financer les projets de mise en place de 70 ZEP dans toute la grande île d'ici 2030.

CONCLUSION PARTIELLE II

Outre le PSAEP/PNIAEP 2016 - 2020, Madagascar a eu l'opportunité d'élaborer un plan d'investissement en faveur de l'Economie Bleue (PNIEB) 2023 - 2033. Malgré cette mise à jour, ces deux plans nationaux d'investissement sont complémentaires et s'alignent parfaitement aux axes prioritaires du Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA) et encore plus avec la PFRS africaine vu que le PNIEB est basé sur le SMEB qui est un document de référence mondial et cohérent avec le PDDAA.

Ainsi encore une fois, pour Madagascar, il s'agit surtout de continuer les efforts sur la mise en œuvre de tous ces plans provenant des stratégies avec les indicateurs bien définis.

Et pour renforcer le PNIAEP et afin de favoriser des réformes nationales en cohérence à la PFRS africaine, nous suggérerons que



les mesures d'atténuation aux risques des changements climatiques suivants soient aussi priorisées par Madagascar, à savoir:

- i. Capitaliser et diffuser les données de production en Pêche et Aquaculture ainsi que les acquis en matière d'accroissement de résilience communautaire.
- ii. Poursuivre les recherches sur les techniques et technologies qui pourront mitiger les risques.
- iii. Mettre en œuvre le mécanisme d'appui aux victimes des aléas climatiques.
- iv. Tenir compte de la stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes tout au long de la mise en œuvre du programme.
- v. Travailler étroitement avec le ministère chargé des Forêts et de l'environnement, de l'écologie et de la mer sur la mise en œuvre de programme de reforestation, de protection des bassins versants et la lutte contre les changements climatiques.

CONCLUSION GENERALE

Conformément à sa PGE, Madagascar figure parmi les nombreux Pays qui valorisent ses ressources halieutiques. Son défi consiste à faire en sorte que le secteur de la pêche et de l'aquaculture devienne le pilier de l'émergence économique d'ici 2030 à travers le développement de l'économie bleue et l'amélioration de la gouvernance.

Tous les documents stratégiques nécessaires sont actuellement élaborés avec des plans de développement incluant des indicateurs bien définis. De plus, la présente étude a permis de démontrer que parmi les 25 instruments internationaux classés pertinents pour le développement de la pêche et de l'aquaculture des Etats membres de l'UA, 21 sont déjà tous ratifiés par Madagascar. Les politiques nationales ainsi que les documents stratégiques (Loi 2018-026 portant refonte de certaines dispositions de ce code de la Pêche et de l'Aquaculture, SNEB, SNDAM, PAN-PP et PNIEB) sont récemment mises à jour pour être alignés à la majorité de ces instruments internationaux ratifiés et sont en cours de ratification.

Concernant le plan d'investissement, la complémentarité entre le PSAEP/PNIAEP 2016 – 2020 et le PNIEB 2023 – 2033 ainsi que leur alignement parfaite au PNIA et à la PFRS africaine va faciliter la priorisation des activités relatives aux mesures d'atténuation aux risques des changements climatiques.

Ainsi, l'accélération de la réforme pour le développement de la pêche et de l'aquaculture à Madagascar ne dépend que de la mise en œuvre effective de tous ces instruments et stratégies mise en place

(d'une manière cohérente universellement) dont chaque partie prenante a son rôle à jouer qu'elle soit publique ou privée.

Au terme de ce travail, nous tenons à adresser nos remerciements à toutes les personnes ressources qui sont aussi qualifiées comme parties prenantes de cette étude. Sans leur contribution, passer à l'étape suivante n'était pas possible. Nous reviendrons encore vers eux pour l'étape finale de cet exercice au cours de l'atelier de validation du livrable.

Ensemble, on ira loin !

ANNEXE

1. Liste des personnes consultées

	Nom	Position	Coordonnées
01	Paubert Tsimanaoraty MAHATANTE	Ministre de la Pêche et de l'Economie Bleue	mpeb.ministre@gmail.com
02	Chrysostophe RAZAFIMANDIMBY	Directeur Général de la Pêche et Aquaculture	mpeb.dgpa@gmail.com
03	Rado RAKOTOSOA	Directeur Général de l'Economie Bleue/MPEB	mpeb.dgeb@gmail.com
04	Njaka RATSIMANARISOA	Directeur de la Pêche	mpeb.dp@gmail.com
05	Narindra RAHARISON	Directeur des Affaires Juridiques et des Contentieux	mpeb.dajc@gmail.com
06	Rijasoa FANAZAVA	Directeur Exécutif du Centre de Surveillance des Pêches	rijafanazava@yahoo.fr
07	Vola RAKOTONJANAHARY	Directeur des Etudes, de la Statistique et de la Planification	rvolanjahary@gmail.com
08	RANDRIANARIMANANA José Victor	OceanGovernance and Marine Spatial Planning Director	mpeb.dagsp@gmail.com
09	Felaniaina Marie Stéphanie LANTOVOLOLONA	Directeur du Développement de l'Aquaculture	mpeb.d.aquaculture@gmail.com
10	Andriantsilavo J.M RABARY	Blue Economy Development Director	mpeb.dpeb@gmail.com
11	Mahefa RANDRIAMIARISOA	Chef de Service de la Pêche industrielle et artisanale	ranmahefa@yahoo.fr
12	Marolova RASOLOMAMPIONONA	Collaborateur technique, Service de la Pêche industrielle et artisanale	lovastat.mrhp@gmail.com
13	Sedera RAMAHEFALALA	Centre de Surveillance des Pêches /MPEB	sedera.ramahefalala@gmail.com

14	Aina RASAMIZAFY	Chef Service du Suivi des Ressources, CSP	ainarasamizafy@gmail.com
15	Marie-Emélie GUELE	FAO	MarieEmilie.Guele@fao.org
16	Lovasoa DRESY	WWF	ldresy@wwf.mg
	Lalaina RAKOTONAIVO	WWF	lala10ina@gmail.com
17	Pr. RALIJAONA Christian	IH-SM	ralijaona.christian@gmail.com
18	RATRIMOSON Nirinahoelisoa	Director of Blue and Green Economy support	r.nirinahoelisoa@gmail.com
19	TAFANGY Adonis	Director of International, Legal and Environmental Affairs (DAIJE), APMF	adonistafangy@gmail.com
20	BOTOVAHINY Henri Joel	SPAT (Toamasina autonomous port company)	pfso.spat@port-toamasina.com centraldt.spat@port-toamasina.com
21	Givene Viviane Expresse	RENAFEP	giveneviviane@yahoo.fr
22	Tsiry RANDRIAMPENO	APDRA (farmedfishfarming NGO)	t.randriampeno@apdra.org
23	Pr. RANAIVOSON Eulalie	GAPCM	gapcm.sg@gapcm.mg
24	RATSITOHAINA Lala Mihaja	RegionalfisheriesauthorityBoeny	ratsitohainal@yahoo.com
25	NDRIAMANJA Jérémie	Fisheries Specialist Country Office/ WWF	jndriamanja@wwf.mg
26	ANDRIAMANANTSOA Jasper	Regionalfisheriesauthority ANOSY	jasper.ntsoa@gmail.com
27	Lala RANAIVOMANANA	IHSM	lala.pnae@gmail.com
28	Jacquis RASOANAINA	Convention de NAIROBI	jacquis415@yahoo.fr



29	SoobaschandSweenarain Sunil	ECOFISH	sweenmru@gmail.com
30	Andoniaina NARISOA	Convention de RAMSAR	andoniaina.narisoa@gmail.com
31	Agnes RAHERIMALALA	Protocole de CARTAGENA	araherimalal@yahoo.fr
32	LolonaRamamonjisoa RANAIVOSON	Protocole de NAGOYA	lolona.ramamonjisoa@gmail.com
33	Ioniarilala RADONIRINA	FAO	radonirina.ioniarimalala@fao.org
34	Christiane RAKOTOARIVONY	Directeur Exécutif de l'ASH (Autorité Sanitaire Halieutique)	christiane.rakotoarivony@ash.mg
35	Henri RAKOTOSON	TAFO MIHAAVO (OSC)	fifimpava@yahoo.fr

2. Principaux Résultats d'enquête (Fiche d'enquête remplie)

SITUATION DE MADAGASCAR PAR RAPPORT AUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX LIES AUX FILIÈRES PÊCHE ET AQUACULTURE

N°	Instruments internationaux	Catégorie (contraignant ou Non)	Statut de la ratification et date	Statut de la Domestication et date	Liaison avec : la Loi et Les politiques Nationales sur la Pêche &Aquaculture	Point Focal (Noms/Prénoms + Coordonnés)
01	AMREP ⁹ /PSMA	OUI	adhéré à en 2017 et mise en œuvre depuis 2018 avec l'appui de la FAO	Matérialisé par : Le projet d'appui aux mesures du ressort de l'État du port mis en œuvre par <i>Stop IllegalFishing (SIF)</i>	- Le Stratégie nationale et le Plan d'action pour remplir efficacement les obligations internationales de Madagascar en tant qu'État du pavillon, du port, côtier et de marché pour lutter contre la pêche INN. - Le Décret sur les mesures du ressort de l'État du port, et en renforçant ses systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches et procédures.	
02	CCPR ¹⁰	OUI	Oui en 1971		SNDAM/1 ^{er} axe, 5 ^{ème} DA : Amélioration de l'accès au financement des opérateurs économiques nationaux des filières aquacoles	
03	Accord de l'OMC	Non				

⁹Accord de Mesures revenant à l'Etat du Port

¹⁰Code de Conduite pour une Pêche Responsable



04	Résolution CTOI	Oui	Ratifié car Madagascar est un Pays membre		Résolution 16/11 adopté depuis longtemps mais spécialement par le Thon	
05	CDB	Oui	Ratification en 1996-06-02		SNDAM/1 ^{er} axe, 3 ^{ème} DA : Mise en place d'un environnement porteur pour la production de semences selon des normes de qualité et répondant aux besoins du marché	
06	DV-PPD/FAO ¹¹	Non				
07	DV-AD/FAO ¹²	Non			Les 6 Principes directeurs devant guider l'action publique de la SNDAM correspondent parfaitement aux 4 leviers pour un développement durable de l'aquaculture	
09	Règlements INN de l'IPOA	Non	Recommandé	PAN-INN adopté en cours de validation		
10	UNFSA /ANUP ¹³	Oui				
11	Convention de CITES	Oui			SNDAM/3 ^{ème} axe : 4 ^{ème} DA : Coopération régionale et internationale	MEDD
12	Convention de NAIROBI	Non			SNDAM/3 ^{ème} axe : 4 ^{ème} DA : Coopération régionale et internationale	Mr. JacquisRasoanaina jacquis415@gmail.com
13	Convention de RAMSAR	Oui			SNDAM/3 ^{ème} axe : 4 ^{ème} DA : Coopération régionale et internationale	NARISOA Andoniaina andoniaina.narisoa

¹¹ Directives Volontaires pour le Développement de la Petite Pêche Durable

¹² Directives Volontaires pour le Développement de l'Aquaculture Durable

¹³ Accord des Nations Unies sur les stocks de Poissons

						@gmail.com
14	Convention de MARPOL	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifié en 2004 • Adhésion de Madagascar au Protocole de 1997 en 2018 	<ul style="list-style-type: none"> • Décret N°2004-1018 Portant Ratification de la Convention Internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL 73/78) et ses annexes. • Décret N°2018-393 Portant Adhésion de Madagascar au Protocole de 1997 à la Convention Internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif (Protocole 1997 MARPOL). 	LOI N°2017-037 Autorisant l'Adhésion de Madagascar au Protocole de 1997 à la Convention Internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif (Protocole 1997 MARPOL).	APMF
15	Convention de	Oui	Ratification en		SNDAM/Axe sur le Travail décent et	

	l'OIT		2024		croissance économique 9. Industrie, Innovation et Infrastructure	
16	Protocole de CARTAGENA ¹⁴	Oui	Ratification en 2004-02-22		1er axe: SNDAM/1er DA : Détermination et communication autour des systèmes de production adaptés	Mme AgnesRaherimalala raherimalala@yahoo.fr
17	Protocole de NAGOYA ¹⁵	Oui	2014-10-12	Décret n° 2017-066 de la 31/01/2017 portante réglementation de l'accès et du partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.	SNDAM/1 ^{er} axe, 3 ^{ème} DA : Mise en place d'un environnement porteur pour la production de semences selon des normes de qualité et répondant aux besoins du marché	Mme LolonaRamamonjis oaRanaivoson lolona.ramamonjis oa@gmail.com
18	ODD des Nations Unies	Oui			La SNDAM répond aux ODD : 1. Pas de Pauvreté 2. Faim zéro 3. Bonne Santé et Bien-être 5. Egalité entre les sexes 8. Travail décent et croissance économique 9. Industrie, Innovation et Infrastructure 10. Inégalités réduites 17. Partenariats pour réalisation des	

¹⁴ Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

¹⁵ Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA)

					objectifs	
20	DV-SDC/VG-CDS ¹⁶	Non		Mise en œuvre en cours (texte déjà élaboré Décret 2024-.....sur PSMA, SWIOFC, IPOA INN, CDS, VMS...)		
21	CNUDM	Oui		Loi N 2004-019 Portant mise en œuvre des Conventions internationales relatives la protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution par les d versements des hydrocarbures.		
22	"OPRC 90" ¹⁷	Oui		Loi N 2004-019 du 19 août 2004 – chap. 5. Portant mise en œuvre des Conventions internationales relatives la protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution		

¹⁶ Directive Volontaire pour le Système de Documentation de Capture

¹⁷Convention Internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures



				par les déversements des hydrocarbures.		
23	ou " CLC 92 " ¹⁸	Oui		Loi 2004-019 du 19 août 2004 Chap. 3		
24	FIPOL ou " FC 9 " ¹⁹	Oui		loi 2004-019 du 19 août 2004 Chap. 4		
25	STCW AIS (genre GPS) contraire VMS (détection navire plus détaillé accès par l'Etat de pavillon et Etat Côtier)		Ratifié	Domestiqué et appliqué par l'APMF	Objectif : La Convention prescrit des normes minimales relatives à la formation des gens de mers, la délivrance des brevets et la veille que les pays sont tenus de respecter ou dépasser.	STCW AIS (genre GPS) contraire VMS (détection navire plus détaillé accès par l'Etat de pavillon et Etat Côtier)
	Convention cadre des nations unies sur le changement climatique	Protocole de KYOTO	Loi N°2003-009 du 3 septembre 2003 autorisant la ratification du Protocole de Kyoto			
		Accord de Paris sur le Climat	- Loi N°2016-019 du 10 Août 2016 autorisant la ratification de l'Accord de Paris de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la Communication nationale initiale - Elaboration de la Seconde 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté N° 1142 /10/MEF du 23/02/2010 portant réforme de l'Autorité Nationale Désignée (AND) pour les projets du mécanisme de Développement Propre (MDP) de Kyoto ainsi que d'autres marchés de carbone à Madagascar au sein du Ministère de l'Environnement et des 	

¹⁸ Convention Internationale de 1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

¹⁹ Convention Internationale de 1992 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

		<p>Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.</p> <p>- Décret N°2016-1188 du 09 septembre 2016 portant ratification de l'accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication nationale - Elaboration de la Troisième Communication nationale (en cours) - Création de la structure pour le Mécanisme de Développement Propre: Autorité Nationale Désignée - Elaboration du Programme d'Action Nationale d'Adaptation (PANA) - Elaboration des Actions Nationales d'Atténuation (liste des Actions) - Elaboration de la Stratégie 	<p>Forêts.</p> <p>- Décision N° 008 /10-MEF de la 09/03/2010 portante nomination et définition des tâches des Membres de l'Autorité Nationale Désignée pour les Projets du Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto ainsi que d'autres marchés de carbone à Madagascar au sein du Ministère de l'Environnement et des Forêts.</p>	
--	--	--	--	--	--



				<p>Nationale du MDP</p> <ul style="list-style-type: none">- Création du Bureau National de Coordination au Changement Climatique au sein du MEEF (2015)- Elaboration de la Politique Nationale pour la lutte contre les Changements Climatiques- Développement d'un projet d'Adaptation (PANA) financé par fonds d'adaptation pour le PMA.- Elaboration d'un document relatif à la Contribution Nationale Déterminée		
--	--	--	--	---	--	--

				<p>(CDN) pour l'Accord de Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des projets d'Adaptation financé par fonds d'adaptation pour les PMA (Pays les Moins Avancés) - Développement des projets d'atténuation /adaptation au changement climatique financés par le Fonds verts climats - Mise en œuvre d'un projet relatif à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des zones 		
--	--	--	--	--	--	--



				<p>côtières</p> <ul style="list-style-type: none">- Elaboration d'un Plan National d'Adaptation (PNA). PNA est un document relatant des actions prioritaires moyen/long termes de l'adaptation- Mise en œuvre d'un projet sur l'énergie renouvelable		
--	--	--	--	---	--	--

3. Fiche d'enquête relative :

a) A l'alignement du PSAEP/PNIAEP sur le changement climatique et la gestion de l'environnementaux

- Votre pays dispose-t-il d'un : (Oui/Non. Si oui, donnez le titre, la référence et partagez la copie et ou URL)
- Comment le plan national d'adaptation au changement climatique décrit-il et qualifie-t-il (par exemple, risque élevé, faible) les
- Que disent les politiques/plans nationaux de développement de la pêche et de l'aquaculture à propos du changement climatique ?
Vous pouvez inclure d'autres documents/politiques pertinents qui influencent le développement de la pêche et de l'aquaculture dans votre pays.
- Pouvez-vous détailler les risques et les impacts du changement climatique identifiés dans les documents ci-dessus pour la pêche et l'aquaculture ?
- Les questions soulevées suivant sont-elles abordées dans la politique et le plan nationaux de gestion de l'environnement et dans le plan national d'investissement dans l'Agriculture ?

Enjeu	Indiquer comment il est traité dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PNA)	Indiquer comment il est traité dans le PNIAEP	Remarques
Températures plus élevées des eaux intérieures			
Les changements dans les précipitations et disponibilité de l'eau			
Sécheresse			
Cyclone			

- Quelle est votre analyse FFOM (=SWOT) du PNIAEP sur les questions relatives au changement climatique, à la gestion de l'environnement et aux politiques connexes pour la pêche et l'aquaculture ?



b) Harmonisation des PNAI et des PAIR avec les changements climatiques et la gestion environnementale

1. Votre pays a-t-il : (Oui/Non. Si oui, indiquer le titre, la référence et partager une copie/un lien URL)

- Plan national d'adaptation aux changements climatiques
- Politique et plan nationaux de développement des pêches et de l'aquaculture
- Politique et plan nationaux de Management environnemental
- Plan National D'Investissement Agricole

2. Que décrit et qualifie le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (p. ex., risque élevé, faible) pour :

	vulnérabilités et risques liés au changement climatique	Risques anticipés	Mesures d'atténuation proposées
Globalement/généralement pour le pays			
Écosystèmes aquatiques			
Pêche et aquaculture			

3. Que disent les politiques et le plan nationaux de développement des pêches et de l'aquaculture au sujet du changement climatique ?Peut inclure d'autres documents/politiques pertinents qui influencent le développement de la pêche et de l'aquaculture dans votre pays

Nom et référence du document	Citer ce que dit le document sur le changement climatique dans le secteur (par exemple, rien, ne mentionne que 'changement climatique sous les sections..., page#)	Remarque, le cas échéant

--	--	--

4. Pourriez-vous préciser les risques et les impacts du changement climatique identifiés dans les documents ci-dessus pour les pêches et l'aquaculture dans le tableau ci-dessous : (veuillez préciser s'il s'agit d'un environnement aquatique d'eau douce/marin)

Pilotes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures de Réduction du risque proposées
Modifications température de l'eau de surface			
El Niño-Sud Oscillation			
Élévation du niveau de la mer			
Eaux intérieures supérieures températures			
Changements dans précipitation et disponibilité de l'eau			
Augmentation de la fréquence et/ou intensité d'orages			
Sécheresse			

4. Liste des instruments internationaux prioritaires pour la domestication par UA-BIRA/FISHGOV 2

No.	International Instruments on Fisheries Regulation	Legally binding	No.	Instruments for environmental protection, pollution control and biodiversity	Legally binding	
1.	1982 United Nations Convention on Law of the Sea (<i>Law of the Sea Convention</i>)	Yes	12.	United Nations Environment Regional Seas Programme (Sub-regional Conventions)	Yes	
2.	Agreement to Promote Compliance with International Conservation and Management Measures by Fishing Vessels on the High Seas (Compliance Agreement)	Yes	13.	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 relating thereto (<i>MARPOL Convention</i>)	Yes	
3.	Port State Measures Agreement (<i>Port State Measures PSMA</i>)	Yes	14.	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (<i>CITES</i>)	Yes	
4.	International Convention for the Conservation of Atlantic Tunas (<i>JCCAT Convention</i>)	Yes	15.	Convention on Biological Diversity (<i>CBD</i>)	Yes	
5.	The UN Fish Stocks Agreement (<i>UNFSA 1995</i>)	Yes	16.	Convention on Wetlands of International Importance especially as Waterfowl Habitat (<i>Ramsar Convention</i>)	Yes	
6.	International Convention for the Regulation of Whaling	Yes	17.	the Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal	Yes	
7.	ILO Work in Fishing Convention (2007) C188	Yes	18.	Rotterdam Convention on the Prior Informed Consent Procedure for Certain Hazardous Chemicals and Pesticides in International Trade	Yes	
8.	Code of Safety for Fishermen and Fishing Vessels, 1968 (<i>Code of Safety</i>)	No	19.	Convention on the Law of the Non-Navigational Uses of International Watercourses (The UN Watercourses Convention)	Yes	
9.	The Code of Conduct for Responsible Fisheries (<i>The Code</i>)	No	20.	United Nations Framework on Climate Change	Yes	
10.	International Plan of Action to Prevent, Deter and Eliminate Illegal, Unreported and Unregulated Fishing (<i>IPOA-IUU</i>)	No	21.	International Convention on the establishment of an international fund for compensation for oil pollution damage	Yes	
11.	Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication (<i>Voluntary Guidelines SSF</i>)	No	22.	International Convention on Oil Pollution Preparedness, Response and Co-operation (OPRC)	Yes	
No.	Other instruments	Legally binding				
24.	Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures (<i>SPS</i>)	Yes				
25.	Agreement on Technical Barriers to Trade (<i>TBT</i>)	Yes				



5. Extrait du PNIAEP 2016 - 2020 : Budget alloué par chaque sous-programme

PROGRAMME	COUT TOTAL EN MILLIONS ARIARY PAR AN					
	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2016 à 2020
P1. Exploitation rationnelle et durable des espaces de production et d'exploitation des ressources	255 847	335 819	562 716	817 390	1 078 662	3 050 435
1.1. Utiliser le foncier comme un atout aux producteurs	2 253	2 480	2 661	2 868	3 091	13 352
1.2. Préserver les ressources et faire des aménagements intégrés	253 594	333 339	560 056	814 522	1 075 571	3 037 083
P2. Amélioration soutenue de la productivité et de la promotion des systèmes de productions compétitifs	233 422	324 424	424 625	422 225	490 154	1 894 850
2.1. Renforcer les facteurs de production comme éléments clés de la croissance	77 536	136 165	171 591	212 492	252 964	850 748
2.2. Renforcer les Services aux Producteurs	69 762	91 323	156 450	103 718	123 774	545 028
2.3 Atténuer les risques liés aux catastrophes et aléas	76 710	78 134	80 507	86 801	99 311	421 464
2.4. Augmenter la production rizicole	9 413	18 802	16 077	19 214	14 104	77 610
P3. Contribution à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et la réduction des risques	417 387	540 312	633 684	771 739	948 434	3 311 556
3.1. Accroître la résilience et soutenir le renforcement nutritionnel	204 164	281 095	345 857	445 702	609 797	1 886 615
3.2. Mettre en place un environnement favorable pour l'émergence d'une Agriculture moderne pour les jeunes entrepreneurs ruraux	141 513	167 448	176 156	191 388	181 538	858 043
3.3. Normaliser les infrastructures des petits ou moyens producteurs	69 935	89 368	108 421	130 068	150 483	548 274
3.4. Diversifier les revenus	1 775	2 402	3 250	4 580	6 617	18 623
P4. Amélioration de l'accès aux marchés nationaux et repositionnement de l'exportation	102 019	134 175	167 078	199 946	241 484	844 702
4.1. Développer les marchés des produits Agricoles	34 289	54 240	72 111	82 262	98 502	341 405
4.2. Développer les filières porteuses	11 379	14 160	14 798	15 340	15 274	70 951
4.3. Mettre en relation durable le marché et la production	71	54	-	-	-	124
4.4. Augmenter la production rizicole	56 281	65 721	80 168	102 344	127 707	432 222
P5. Amélioration de la gouvernance des institutions et renforcement de la capacitation des acteurs	45 029	37 133	36 351	20 603	17 606	156 721
5.1. Développer un cadre institutionnel et réglementaire	4 973	5 763	6 045	8 794	5 191	30 765
5.2. Développer des outils de prise de décision et d'orientation	16 091	5 522	3 269	2 498	2 611	29 990
5.3. Renforcer la capacité des acteurs pour la mise en œuvre du PSAEP	23 965	25 848	27 037	9 310	9 805	95 965
Total en millions Ariary	1 053 704	1 371 863	1 824 454	2 231 902	2 776 341	9 258 264

BIBLIOGRAPHIE

- 1) UA-BIRA, 2022. Note Politique : Identification et l'analyse des instruments prioritaires liés à la Pêche et l'Aquaculture dans les Etats membres de l'union Afrique: Un pas vers leur domestication pour une gouvernance améliorée des pêches ;
- 2) ACECoR, May 2023 ; Mécanismes visant à faciliter la domestication de l'approche globale de la résilience côtière pour faciliter la domestication d'instruments et d'initiatives mondiaux aux niveaux continental, régional et national ;
- 3) MAEP, Juin 2021 ; Stratégie Nationale pour le Développement de l'Aquaculture à Madagascar (2021 2030) ;
- 4) MPEB, juin 2022 ; Stratégie de développement de l'Economie Bleue / secteur Pêche et aquaculture – Mise à jour (2023 – 2030) ;
- 5) MPEB, Avril 2022 ; Plan de développement de l'Aquaculture Continentale à Madagascar (PDACM) ;
- 6) COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE & AGENCE DU NEPAD, mai 2014 ; Cadre politique et Stratégie de reforme de la Pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) ;
- 7) KOKO Chantal de Cupertino, Juin 2023 ; Alignement des politiques de développement de pêche et d'aquaculture de Madagascar sur le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) ;
- 8) UA-BIRA, 2018. Note de Plaidoyer : Promotion de la maîtrise des instruments juridiques internationaux dans les filières pêche et aquaculture ;
- 9) AU-IBAR, 2018. NOTE DE PLAIDOYER : Renforcement des capacités en vue d'une participation efficace de l'Afrique aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGPs) ;
- 10) AU-IBAR 2016. Implementation of international Fisheries Instruments in Africa - a case Study for East Africa. AU-IBAR Reports ;
- 11) COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, 2015 ; Agenda 2063 de l'UA, édition finale publiée en avril 2015 ;
- 12) FAO, 1995 ; Code de conduite pour une pêche responsable ;
- 13) AU-IBAR, 2023. Alignment and domestication of relevant Global Instruments related to aquatic biodiversity conservation, climate change mitigation, adaptation and environmental management for the Republic of Djibouti ;
- 14) FAO, 2015 ; Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté ;
- 15) ECOFISH, 2022 ; Assessment of national management plans and related legal frameworks/ policies in the EA, SA & IO région ;



AFRICAN UNION
INTERAFRICAN BUREAU
FOR ANIMAL RESOURCES



- 16) AU-IBAR, 2023. Examen des instruments politiques nationaux et des cadres réglementaires de la République du Cameroun pour les aligner sur les instruments continentaux et mondiaux relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique, à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique et à la protection de l'environnement.
- 17) MINAGRI/MRHP/MINEL, Août 2015, PROGRAMME SECTORIEL AGRICULTURE ELEVAGE PECHE (PSAEP) &PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE 2016-2020 (PNIAEP).
- 18) Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Décembre 2021, Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) Madagascar. Antananarivo, Madagascar.
- 19) MPEB, Septembre 2023, PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE BLEUE À MADAGASCAR (PNIEB) 2023 – 2033.